

# LE VENT DES BANCELS

N°93

Prix de vente au  
numéro : 6 euros

VIVRE DES CÉVENNES  
AU MONT-LOZÈRE

FRAISSINET DE LOZÈRE  
LE PONT DE MONTVERT  
SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT  
SAINT FRÉZAL DE VENTALON  
SAINT MAURICE DE VENTALON

**Brise municipale ● ● ●**  
**Catastrophe  
téléphonique**

**Tourbillon ● ● ● ● ●**  
**Jacophonie à  
Bruxelles**  
**L'amour, et alors?**

**L'air de rien ● ● ● ● ●**  
**Un musée pour tous**  
**Concours sous la  
pluie**

**Aura Rossa ● ● ● ● ●**  
**Quora lo frances  
tomba en pana  
d'expressions**



La chapelle  
d'Altefage

**Dans  
l'Œil du cyclone**

Crédit photos : **Sommaire**

Collection Pierre Boissier : p.3- Edito

Couverture, p.7 : *aquarelle Bernard Laborie,* p.5- Brise municipale  
**Catastrophe téléphonique**

p.8 : *plan Chapelle.* p.7- Dans l'œil du cyclone  
**La chapelle d'Altefage**

Françoise Cros : p. 8,10,11 p.13- Bise Art-Blizart  
**L'orange, champignon délicieux**

Yannick Naeyaert : p. 9, 12 p.15- L'air de rien  
**Un musée pour tous**

Alain Pantel : p. 2, 24, 46 p.20- Tourbillon  
**Concours sous la pluie**

Odile Rival : p. 2, 15, 17 p.20- Tourbillon  
**Jacophonie à Bruxelles**

Daniel Mathieu : p. 18-19 p.20- Tourbillon  
**L'amour, et alors ?**

Emilie Reydon : p.6 p.23- Aura Rossa  
**Quora lo frances tomba en pana d'expressions**

p.25- Ah lisez p.25- Ah lisez  
**Du bon usage des arbres**  
**La dynastie des Rouvière de Fraissinet de Lozère**

p.27- Tempête de délibérations

p.44- En coup de vent



Directeur de publication : Étienne Passebois

Comité de rédaction : Christohe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Roland Mousquès, Josette Roux, Eric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Etienne Passebois, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page : Magali Martinez

Imprimerie : IMPRIMERIE DES 4 48 100 Marvejols

Abonnement : Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de St Andéol de Clerguemort et de St Frézal de Ventalon ainsi qu'aux résidents permanents de Saint Maurice de Ventalon, du Pont de Montvert et de Fraissinet de Lozère à leur domicile sur les trois communes. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

**Prix de vente au numéro : 6 euros/ n°**

**Abonnement à l'année (4 numéros) : 20 euros / an**

**Abonnement de soutien : 25 euros / an et plus...**  
**Chèques libellés à l'ordre de : "Mairie de St Frézal de Ventalon", et adressés à Mairie de St Frézal de Ventalon 48 240.**

ISSN 210J-3626  
Dépôt légal : à parution

# ...Dis, papa, un intermittent du spectacle, ça sert à quoi ? ...

*En fouillant ma corbeille à courriers, ma fille Iris, âgée de 7 ans, en pointant son index sur le sigle tricolore du Ministère de la Culture, me demanda aussitôt : “Papa, ça veut dire quoi le mot Culture ? et c’est quoi un ministère ? Et un intermittent du spectacle, ça sert à quoi ? ” Un peu désarmé, je ne sus quoi lui répondre, lui donner une définition courte, claire et distincte. Comment lui expliquer que le mot culture vient du mot demeurer, prendre soin, entretenir, préserver. Comment lui faire comprendre que ce mot indique une attitude de tendre souci quitranche avec tous les efforts pour soumettre la nature à la domination humaine. Cette question enfantine, presque anodine, m’a plongé dans d’autres questionnements plus dangereux. Comment lui expliquer aussi que la culture est en crise, que le ministère du même nom a déserté ses missions premières et qu’intermittent du spectacle est un métier en voie de disparition... ?*

**D**éfinition : Un intermittent du spectacle est en France un artiste, ouvrier ou technicien (environ 100 000) qui travaille par intermittence (alternance de périodes d’emploi et de chômage) pour des entreprises du spectacle (cinéma, télévision, théâtre, radio ou autre spectacle vivant) et qui a le droit de bénéficier des allocations chômages suivants des critères de nombres d’heures travaillées et de métiers exercés. *Le jour du 26 juin 2003 dans l’almanach de la culture et des arts restera un moment historique. Depuis ce jour, et la remise en cause du régime d’intermittence, (basée sur la solidarité mutualiste, créatrice d’autonomie artistique à l’égard des institutions) nous vivons là autre chose qu’une simple réforme, nous assistons à l’effondrement de l’image que nous nous faisons de la culture, à la remise en doute du rôle et de la place de la culture et de son exception. Rappelez-vous, le défaut de jugements des médias de l’époque avait entraîné dans sa confusion une avalanche de préjugés sur l’utilité du régime d’intermittence, allant même jusqu’à sonder le pourcentage des pour et des contre, afin de créer un effet de balance et de désolidarisation du public. On nous présenta l’intermittent ou l’artiste comme cette sorte d’enfant paresseux, d’humain de seconde zone ou de fou inspiré souffrant de quelque malformation de la raison qui le rendrait inapte à la vie laborieuse de nos sociétés, on leur reprochait leurs moeurs saisonnières, leurs vagabonderies hors du régime général. C’était omettre volontairement le rôle de l’intermittence et les conséquences catastrophiques que sa disparition pouvait répercuter sur la survie des lieux culturels. Moins d’intermittents, c’est moins de culture, moins de cinéma français, moins de radio française, moins de proximité, moins de lieux de parole, moins d’échanges, moins d’avenir, moins d’esprit. Si toute crise culturelle est à regarder comme une crise de la politique culturelle, il devient alors difficile de croire à une réforme lorsqu’on en conçoit les buts pernicieux. L’accord du 26 juin 2003 signé alors minoritairement était déjà une attaque en règle du statut social de l’artiste. Pour mieux les éliminer, les signataires de l’époque avaient choisi la méthode du lessivage par le grand nombre, quitte à bafouer l’égalité de traitements, rendant ce statut encore plus inique, plus féroce que jamais.*



L'intermittence a permis l'éclosion de pratiques de production artistiques, et plus largement de modes de vie, jusqu'alors réservés à une élite. Dans le droit-fil de Mai 1968, la solidarité mutualiste constituait, autrement dit, un rempart possible à la société entreprise et à la guerre de tous contre tous, au management financier qui tend aujourd'hui à s'infiltrer partout. Pour que la culture puisse continuer à être un lieu d'invention du quotidien, de rencontre, d'expérimentation, d'ouverture et de partage, il est impératif que soit conservé un système de solidarité mutualiste. Son extinction annoncée risquerait de conduire à des régressions culturelles irréversibles et à la fin d'une diversité typiquement française. On peut noter qu'en dix ans, le néolibéralisme est en passe d'achever la destruction de tout ce qui avait fondé les droits sociaux en France, à la suite des grèves de 1936 et du Conseil national de la Résistance. Partout où il y a de la solidarité, l'État néolibéral instaure comme valeur exclusive de gouvernance une soi-disant rationalisation économique, l'inégalité comme moteur économique et social d'une concurrence sans cesse réimposée. Tous les secteurs y sont passés les uns après les autres, et jusqu'à la santé ou l'éducation, où d'autres institutions culturelles sont soumises à un même type de restructuration. La question des valeurs publiques passe à la trappe et au crible épurateur d'une pauvre et triomphante raison comptable. Puis l'art et la culture, on ne sait pas ce que c'est, et cette incertitude est le cauchemar à ciel ouvert des pouvoirs. Leur modèle est économique. Pour eux, le rôle de l'État n'est pas d'insuffler quoi que ce soit, il est de réguler par la concurrence les acteurs d'un système économique.

Pour sanctionner le mérite des producteurs culturels, le plus simple est d'utiliser des critères quantifiables : nombre de spectateurs, taux de remplissage, nombre de représentations, coût par fauteuil, pourcentage d'aide publique, etc. L'État ne disparaît pas, son rôle se transforme : on constate en effet que son désengagement financier s'accompagne d'une inflation du travail administratif demandé aux compagnies comme aux lieux culturels et associations pour justifier l'octroi de subventions. Posséder la technicité administrative pour demander une subvention devient le premier critère d'élimination des demandes. Dans cette concurrence de tous contre tous, la solidarité n'est plus une solution mais un problème. Doit-on se résigner à cette glaciation ? À cette transformation politique, à cette révolution du quotidien qui nous fait insensiblement devenir des entrepreneurs, des concurrents, des adversaires que nous refusons d'être ?

Dans un monde où les forces marchandes risquent de prendre le dessus et d'anéantir l'acquis culturel, à l'aube des élections printanières, il n'y a pas d'autre choix que de donner l'alarme, de définir l'essentiel, de rappeler aussi les vertus de la culture, ce mot passe-partout que j'ai décidé bien du mal à résumer et qui n'est rien d'autre que cette faculté qui pousse l'être à sortir de son indifférence et l'incite à prendre part à l'existence de ses semblables et de garder ainsi une conscience affective et raisonnée des problèmes. Aujourd'hui, la question cruciale demeure : comment défendre la culture, l'art et contre quoi ? Cette question exige forcément de prendre conscience de la nécessité d'intégrer l'acte artistique au sein de la vie sociale, ce qui reviendrait à interroger le statut de la culture dans nos cités. "La culture ne doit pas être le chantre de son époque, elle doit créer l'avenir" disait-on pendant les sixties. Contre les manipulations et les conditionnements de l'individu, contre la montée des masses et l'explosion de la violence, contre l'accoutumance à la barbarie économique, contre tout ce qui fait appel à la bassesse de l'homme et spéculé à la baisse le facteur commun, contre cet aveuglement social fondé sur les capacités de chacun à créer de l'argent, contre tout ça l'art, la culture et l'éducation forment des remparts, des bastions d'espérance collective qui sont des abris à la solitude et à l'anonymat de l'individu au sein de la masse. Et c'est ces murs-là que l'on cherchera bientôt à lézarder ou à abattre. Si nous ne défendons pas la culture, un océan de lamentations pourraient se déverser sur notre manque d'âme, notre esprit de calcul, notre indolence civique.

Quelle serait alors la teneur en esprit de la culture française ?

Sans culture, tout progrès serait dissolution. Sans la solidarité de l'esprit, la pensée vide et boursière finirait par ronger la substance humaine, ce serait alors la solitude par le grand nombre, une solitude sans amour, la pire de toutes, la plus navrante.



Christophe Blangero







Aquarelle de Bernard LABORIE

## La Chapelle d'Altefage

À 6 km du Pont-de-Montvert, sur la départementale 20, on aperçoit les premiers arbres de cet espace forestier privé situé au pied du Bougès. On remarque à droite une borne géodésique, grande stèle à base triangulaire où sont gravés des distances et des noms de lieux. De l'autre côté de la route, c'est le domaine de *La Chapelle*. Il suffit d'entrer dans le sous-bois et de suivre le sentier au travers d'une clairière pour aboutir, 200 mètres plus loin, à un terrain ceint de murs bas, de ce qui fut autrefois un jardin potager. Quelques pas encore et c'est la chapelle : les ruines discrètes d'un édifice religieux flanqué à l'ouest de petits bâtiments écroulés qui furent étable, grange, *sout* ou bergerie. Modestes, au demeurant.

C'est là sur cette éminence qu'on se rassembla jadis pour prier et se recueillir ou pour quelque autre cérémonie.

Puis le temps passa dont on ignore presque tout. Vint la Révolution française de 1789 : vendu tout comme l'église de Grizac, le domaine de 10 hectares devint lieu de vie pour de petits paysans, propriétaires ou fermiers. Amorcée avant 1800, cette vocation agricole et pastorale s'étira tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle et même au-delà.

●●●





## Des CHAPELLE aux BRIGNAND

Entre 1809, année de la naissance de Louis, le fils de Jean-Pierre et Suzanne, et 1812 marquée par le décès de Jean-Antoine CHAPELLE son grand-père, la physionomie de *La Chapelle* va être bouleversée. Au départ du couple pour les Rouvières, commune de Saint-Maurice-de-Ventalon, va s'ajouter la mort de deux soldats : Jean-Louis CHAPELLE, 21 ans, à l'Hospice civil et militaire de Mantes en 1807 et Augustin CHAPELLE, 25 ans, à l'Hôpital de Lyon en 1813 ; tous deux habitants du lieu.

## L'arrivée des BRIGNAND

François BRIGNAND et son épouse Louise MOLINES vont s'y installer en qualité de fermiers avec leur fils Louis. Le père décède en 1816. Louis se marie à 35 ans avec Madeleine ALLIER de L'Hermet, 19 ans, le 29 mars 1819. Deux ans plus tard, c'est la naissance de Victoire. Par la suite, la famille quittera *La Chapelle* pour Grizac où on les retrouve avec la venue au monde de Jeanne en 1829, Armand en 1832 et Victor en 1835.

## Un petit domaine digne d'intérêt

Il suffit de consulter l'ancien cadastre puis le registre matriciel pour découvrir au n°613 le nom de Jean-Pierre CHAPELLE, propriétaire d'une maison à *La Chapelle* : classée au 3<sup>ème</sup> rang (l'échelle en compte 6) avec un niveau d'imposition de 15 (pour L'Hermet, le chiffre va de 6 à 21).

Un descriptif va nous éclairer. En 1821, après le décès de sa mère Suzanne, c'est Louis – 12 ans – qui en est le propriétaire. Une adjudication a lieu en faveur du père et tuteur habitant au mas des Rouvières. Le *Journal de la Lozère* écrit : « *lequel domaine consiste en un bâtiment voûté au premier étage et couvert d'ardoise, basse-cour au midi, jardin, prés, champs, devois et pâturages complantés d'arbres de haute futaie, chênes blancs et bouleaux, le tout contigu et ne formant qu'une seule et même pièce qui a été estimée par Jacques ALBARIC, expert nommé d'office, à la somme de 2736 francs.* »

## Le retour des CHAPELLE

Jean CHAPELLE et sa femme Victoire CHAPELLE, parents de 5 enfants, ont dû tenir

ce bien pendant des années. Jean décède en 1843 à l'âge de 72 ans. Deux ans plus tard, son épouse, de vingt ans sa cadette, va partir à Rieumal après son mariage avec Auguste BONICEL, cultivateur de 54 ans, veuf lui aussi.

En 1851, *La chapelle* compte 3 habitants. Quand Victoire décède en 1860 ses 5 enfants héritent du domaine. Armand habitant à Rieumal reçoit au titre d'aîné le quart des biens. À cette date, seule Jeanne la benjamine réside ici.

***La chapelle n'aura bientôt plus d'habitants.***

## Avec Cyprien ALBARIC : nouveau propriétaire et nouveau litige avec Grizac

Vendu en 1860, le bien échoit à Cyprien ALBARIC cultivateur habitant à L'Hermet. Il le destine en particulier à son élevage de moutons. Le conflit de voisinage ne va pas tarder. En 1864, les habitants de Grizac font constater par le garde champêtre : « *la présence sur la terre commune d'un troupeau d'environ 99 bêtes à laine appartenant au sieur ALBARIC et gardées par Ernest, son fils mineur.* » L'affaire ira devant le tribunal d'instance de Florac.



L'ancien jardin de la Chapelle



poêle mal ajusté tentait de diriger la fumée au-dehors. Un mauvais tirage générait beaucoup de suie. Vivant dans cette pièce sombre aux murs noircis, *Fillou* en avait pris la couleur. Raymond, alors enfant, a retenu d'elle l'image d'une femme à la peau noire, burinée, mal attifée et vieille, très très vieille !

Elle est morte le 11 septembre 1937 à l'âge de 71 ans.

## Le temps des vacances

On abordait les années cinquante.

Le lieu devint un lieu de promenade pour les petits BOISSIER. Déjà grands, Pierre et son frère jouaient à tirer à la carabine sur la maisonnette du cantonnier que l'on apercevait tout en bas, au bord de la route. Bien visible alors, vu la rareté des arbres, elle offrait une cible idéale avec sa couverture de tôle qui résonnait des plombs administrés avec jubilation. Forts de l'autorisation paternelle, les deux garçons, perchés sur le toit de la chapelle, ajustaient leurs tirs en toute liberté. C'était avant 1960.

Chaque année, Paul dégageait la source, la nettoyait, creusant la rigole pour l'écoulement de l'eau. On la découvrit asséchée au cours du dernier été, toujours encadrée par son bâti : un muret en arrondi à l'arrière, deux grandes pierres dressées à l'avant pour délimiter le site. Pour la voir, il suffit de prendre à droite, dès l'entrée du sous-bois et de marcher le long du talus. Vous ne tarderez pas à l'apercevoir tandis qu'en bas le ruisseau de *La Chapelle* prend naissance, bordé de jonquilles en avril.

Ici le 15 août était jour de fête : une grande rencontre familiale pour les BOISSIER, les GAUCH... tout le monde ! Les agapes avaient lieu sous le grand hêtre, au bout du pré. Très vite, l'habitude s'était installée et le rendez-vous de *La Chapelle*, une rencontre autour d'un repas partagé, allait de soi.

## La plantation d'épicéas

Le petit domaine avait maintenant vocation à devenir un espace boisé. L'élevage des moutons qui, à plusieurs reprises, avait suscité des conflits n'était plus à l'ordre du jour. Paul BOISSIER décida de valoriser le site en y plantant des épicéas. A cette époque, seuls quelques grognements de sangliers pouvaient en troubler la quiétude. Nulle trace de cervidés dans les parages : ils n'apparaîtront qu'après 1970, date de la création du Parc national des Cévennes. Les résineux pourraient prospérer et le propriétaire rester serein.

Sauf que... Il arriva que des bouses de vaches ou de petites crottes déposées en chapelets ici ou là – ici, nous disons *pécores* – éveillent son attention. D'où une surveillance discrète exercée au hasard des visites. Un jour, la vigilance fut récompensée. Poussé par leur gardien, un petit troupeau de vaches et quelques chèvres brouait avec délectation dans le pré. Ulcéré de voir son terrain envahi et ses jeunes arbres mis en péril, Paul BOISSIER avait donné de la voix. Pris sur le fait, Lucien rassembla promptement ses bêtes et fila vers des terres où la rude bruyère et l'herbe sèche et rare de cette fin d'été les attendaient. La phrase lapidaire lancée par le maître était sans appel : « *J'aime pas les biques ! Je veux plus les voir !* »

Dépité de s'être ainsi laissé surprendre, fanfaronnant un peu, Lucien, de retour chez lui, avait raconté sa mésaventure. Quarante ans plus tard, il nous confiait : « *Quand même, là, j'avais pas raison !* »

Mais à l'époque cette herbe tendre que nul animal sauvage ou domestique ne brouterait ne faisait-elle pas figure de prairie de la tentation ? A côté, la parcelle de *l'Hort de Dieu* où il s'en retournait n'avait rien du délicieux jardin des Hespérides !

Ici, l'incident fut clos. Les chèvres ne passèrent pas au tribunal comme le baudet de la fable ou, plus récemment, Gaspard l'âne de Génolhac.



Les épicéas, septembre 2000

## De l'âne au mulet

Il fallait quelqu'un pour faucher le pré. Vingt ans durant, les CHAPELLE du Pont-de-Montvert s'y employèrent. Pierrot, l'aîné de la famille, se souvient très bien du temps où l'on descendait avec l'âne tirant la charrette jusqu'au bourg. Là, arrivé face à l'épicerie de Simone PLAGNES, le transport des ballots de foin s'achevait à dos d'homme jusqu'à la *Destourbe* tout là-haut. C'était dans les années quarante.

La quantité de fourrage rapportée de *La Chapelle* était loin d'être négligeable : « *On faisait jusqu'à 30 barrillons.* »

Quand les parents s'installèrent à *la Ferme* et que le mulet remplaça le bourricot, les charges transportées étaient plus lourdes et la récolte plus vite rentrée. Le bruit des sabots battant l'asphalte résonne encore à l'oreille des garçons : lorsque Pierrot fut appelé en Algérie, Robert prit le relais ; quant à Daniel le benjamin, il n'a rien oublié de ces voyages sur la départementale 20.



# L'orange, champignon délicieux

*Lors de la préparation de notre prochain numéro, nous avons pensé donner un tour agreste à notre revue. Pourquoi ne pas parler de la nature, des arbres, des fleurs...*

*Pourquoi pas des champignons ?*



**O**n nous rebat les oreilles avec la truffe noire, si chère, si recherchée, si prisée des fins gourmets... On n'en trouve pas ici : ni dans les Cévennes, ni sur le Mont-Lozère. Sommes-nous, pour autant, frustrés ? Il n'en est rien. Nos sous-bois de châtaigniers ou de chênes ont tout aussi bien, je dirai même mieux : l'orange.

Le pied de mouton, le grisnet, la girole et évidemment le cèpe, sont d'excellente qualité et fort recherchés mais relativement courants : tout le monde sait en trouver et parfois même en cueillir « à pleins paniers », mais l'orange... Je parie qu'un bon nombre de nos lecteurs ne la connaissent pas et puis, pour en avoir « un plein panier », il faut comme on dit communément « se lever matin ». Il m'a été dit qu'on en avait trouvé beaucoup à Pénens, cet automne,

mais moi-même, au Viala, comme depuis fort longtemps, je n'en ai pas ramassé « la queue d'une ».

Alors qu'est-ce que cette « amanite des Césars », comme l'appellent les botanistes ? Un champignon méditerranéen – il pousse peu dans les régions nordiques – fort apprécié dit-on des empereurs romains – et c'est pour cela qu'on lui donnerait ce nom. Il naît ovoïde, blanc grisé : un œuf qui sort de terre à s'y méprendre, puis il grandit presque à vue d'œil - ne dit-on pas « pousser comme un champignon » ? – et se forme alors une belle chose d'une vingtaine de centimètres d'un rouge orangé vif et luisant couvert par ci, par là, de morceaux de volve blanche (l'enveloppe de naissance), la marge est striée, les lames en dessous sont serrées et jaune d'or, le pied savamment appelé « stipe » est droit ou légèrement incliné, il porte sous le chapeau un anneau

membraneux placé haut et pendant, l'odeur est agréable.

Et que c'est bon ! Sa saveur douce de noix est mise en valeur par une cuisson que je qualifie de courante puisque c'est celle que j'ai vu toujours pratiquer à la maison : le champignon coupé en gros morceaux, pied compris, frit dans la poêle avec une huile – pas forcément d'olive – sel, poivre, persil haché. Mais on me dit qu'on peut la consommer crue, coupée en fines lamelles, sel, poivre et huile d'olive cette fois. Elle serait excellente aussi, entière, au four...

À tous, bon appétit !

Un mot encore. La nature qui ne se contente pas que du bon côté des choses, n'a pas manqué de faire pousser une autre amanite, la « tue mouche », celle que l'on voit avec Bambi dans les films de Walt Disney. On l'appelle encore « fausse orange » ou « orange folle » car,





## **ORONGES** ou amanite des césars

### **Ingrédients**

- des oronges
- sel
- 2 cuillères à soupe d'huile
- ail + persil
- Variante : 1 cuillère à soupe de crème fraîche

### **Préparation**

Ôter la queue des oronges.

Couper les têtes en lamelles, comme pour des cèpes.

Faire chauffer une poêle avec l'huile.

Jeter les lamelles d'oronges dans la poêle, saler.

Les tourner régulièrement jusqu'à ce l'eau soit évaporée et laisser revenir légèrement.

Ajouter une persillade et servir aussitôt.

Variante :

À la place de la persillade, mettre 1 cuillère à soupe de crème fraîche et au premier bouillon servir.



paraît-il, elle provoquerait des hallucinations où apparaîtraient des mouches. Elle a un chapeau d'un rouge soutenu piqué de pustules blanches, les lamelles et le pied sont blancs également. À consommer très prudemment ; coliques assurées !

Et la nature ne s'arrête pas là puisqu'il existe encore « l'amanite phalloïde », verdâtre. À éviter absolument. Réputée mortelle.

Nous attendrons le prochain automne pour vérifier tout cela.



Etienne PASSEBOIS

Janvier 2012

# Un musée pour tous

*L'accessibilité des bâtiments ouverts au public et la mise en place d'une offre adaptée, notamment patrimoniale, deviennent en France incontournables, et ceci à l'horizon 2015, en application de la loi du 11 février 2005 et de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.*

Depuis deux ans, le Parc national des Cévennes a décidé de travailler à l'adaptation du musée du mont Lozère : formations, réflexion, réalisations...

Le chantier est pratiquement terminé, bientôt ses locaux seront ouverts au public des quatre familles de handicaps

## Handicap moteur



Créé une année dédiée aux handicapés, au début des années 1980, le musée du Pont de Montvert, avec son parcours en pente et en colimaçon, permet de passer d'un niveau à l'autre sans escaliers. Il est donc, depuis son ouverture, accessible aux personnes sur fauteuil roulant et utilisé régulièrement par ce public. Seulement voilà, en trente ans, les normes ont changé, sa pente est aujourd'hui beaucoup trop forte pour permettre l'obtention du label officiel. Remodeler une telle structure en béton armé est impensable, cependant l'accès aux handicapés moteurs reste tout à fait possible, puisque sans obstacle, dès lors qu'ils sont accompagnés par une personne qui garantit leurs déplacements.



## Handicap auditif



En 2010, le musée a obtenu le label « handicap audio ». Les vitrines étaient accessibles aux non entendants par leur contenu (objets et textes) et un livret d'accompagnement, dédié spécialement à ce public, a été rajouté. Il aborde tous les thèmes développés dans les audio guides pour le public valide, sous une forme beaucoup plus courte, plus simple et très illustrée. Un projet de sous titrage du film documentaire (13 mn) « Mont Lozère, la montagne où s'affrontent les nuées » est en cours.

## Handicap visuel



La journée du patrimoine du 18 septembre 2011 a été l'occasion d'inaugurer les installations destinées aux déficients visuels en présence d'un public nombreux. Parmi ces gens, on comptait une trentaine de non voyants et mal voyants appartenant à l'association Braille et Culture active autour de Clermont-Ferrand, à l'association Lozérienne Vivre ensemble, et à l'association de lutte contre la rétinite basée à Bessèges. Le test du parcours dédié, par des





personnes concernées, était en effet très important afin d'en vérifier l'adéquation. Concrètement, il s'agit d'un parcours guidé, dans le musée, au moyen d'audio-guides conduisant à des pupitres offrant des dessins en relief et des textes en braille pour les non voyants, et des dessins en couleurs contrastées et en caractères agrandis pour les mal voyants. Au milieu du parcours, un vaste espace tactile présente de nombreux objets à explorer à l'aide des mains tout en écoutant les textes correspondants. De la pointe de flèche préhistorique, à la croix de Malte sculptée sur une colonne de granite, à la croix huguenote, à la laine (lavée, peignée, filée, tissée), en passant par les objets liés au troupeau transhumant ou à la culture du seigle..., une exploration très pédagogique. Pédagogique, elle l'est pour les déficients visuels mais aussi pour tous les autres visiteurs auxquels ces espaces sont ouverts au nom de la non discrimination. Afin de faire de cette journée d'inauguration un vrai moment convivial, une découverte historique et descriptive du village était proposée à ces personnes déficientes en plus de la visite du musée. Et, cerise sur le gâteau, un spectacle était joué. Témoignage humoristique émouvant mettant en scène la déficience visuelle vue d'un autre œil, le one man

show « Défense d'y voir », préparé et présenté par Lee Voirien, rassemblait 70 personnes conviées ensuite au vin d'honneur qui clôturait agréablement cette journée.

Au moment des discours, Sophie Pantel, maire du Pont de Montvert et conseillère générale du canton, mettait en avant l'égalité dans l'accès à la culture et saluait ce premier pas local dans le sillage tourisme et handicap. Jacques Merlin, directeur du Parc national des Cévennes parlait de l'appel à projet fait par Parcs Nationaux de France autour de l'idée « La nature et le patrimoine à la disposition de tous ». Il évoquait les projets en cours sur plusieurs sites du Parc, aidés par la GMF. Jacques Blanc soutenait l'idée de faire de la Lozère un pôle important d'accueil des handicapés. Ce projet d'adaptation, l'écomusée l'a mené sur deux années, à l'issue de formations et dans un partenariat très actif avec les professionnels de l'association Braille et Culture, dans le cadre de l'opération « Massif Central au bout des doigts ». Cette dernière vise, sur ce territoire, à la création d'un réseau pilote de sites patrimoniaux adaptés, dont la ville de Mende fait également partie.





### Handicap mental

La quatrième famille de handicap touche aux déficiences mentales. Les éléments clés de l'adaptation nécessaire sont la lisibilité du guidage, le repérage facile des points essentiels et du déroulement de la visite, l'utilisation de dessins évocateurs, l'accès à des commentaires simples et illustrés... Au musée du mont Lozère, les marquages de couleur et les zones tactiles réalisées pour les déficients visuels ainsi que les commentaires qui vont avec conviennent aux déficients mentaux. Quelques ajustements compléteront l'adaptation



### Et pour que tout fonctionne...

Derrière ces opérations d'adaptation se dessine l'envie de les faire connaître afin qu'elles servent, qu'elles ne restent pas confidentielles comme l'était resté le sentier de la forêt, créé au Mas de la Barque au début des années 1990 et qui n'a, pour dire, jamais été utilisé par les gens sur fauteuil roulant à qui il était destiné. Se dessine aussi l'ambition d'initier, autour

des sites équipés, une offre de séjour garantissant aux publics déficients les mêmes conditions d'accueil que celles offertes au public valide. Concrètement il s'agit de susciter un partenariat avec les professionnels du tourisme, voisins des sites, afin de proposer un produit touristique spécifique permettant à ce public, à la fois de se loger, se restaurer, se distraire, se déplacer...

Alors pourra se mettre en place une offre homogène et pourquoi pas une destination « tourisme et handicap » sur laquelle il sera possible de communiquer et d'attirer du monde.

Quelques réalisations existent déjà sur nos communes : rampe pour les fauteuils roulants à la mairie et au gîte communal du Pont de Montvert ; accès de plein pied pour ce même public à la crèche, à la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, à la bibliothèque et dans le salon de coiffure. Sur le territoire, quelques gîtes privés sont également adaptés pour l'accueil des déficients moteurs...

En 2012, un dossier de candidature va être déposé au niveau régional par le musée. Son acceptation dans le cadre de cet appel à projet pourrait lui permettre de compléter ses aménagements et de répondre, dans un partenariat associatif, à un événementiel en lien avec des déficients de centres lozériens.

Un pas accompli vers une vraie démarche citoyenne !



Odile RIVAL



particulièrement déchaînés. Participants et organisateurs courageux ainsi que le public ont pu manger à l'abri sous une immense bâche tendue entre les arbres de la forêt du Bougès. Un repas chaud, parfumé, chaleureux, grâce à Géraldine de la société Sauce Cévennes.

Après le café, reprise des épreuves, le temps d'une accalmie, pour le parcours où chaque concurrent doit passer, avec sa monture, les douze obstacles tests permettant de juger les qualités des montures. Mais la pluie reprend, accentuée par les éclairs, ce qui n'empêchera pas l'épreuve de se dérouler.

Résultat des tests « Loisirs juniors » : cinq sélectionnés : « Vital des Plos », Mérens du G.a.e.c. des Faïsses à Saint Andéol de Clerguemort (48). « Wifi », « Vaillant », « Vitto » de La Cavale du Ventalon à Saint Maurice de Ventalon (48). « Vanille », poney de Mademoiselle Thomas à Bédouès (48), avec une mention d'excellence.

Pour les résultats des tests « Loisirs seniors » : dix montures, dix cavaliers et un résultat sans concession qui permet de « sélectionner » trois équipes : « Rock'n Roll de Bonnaude », poney et « Utango de Bonnaude », demi sang Arabe, montés par Mademoiselle Duvelle de Laval Atger (48), ainsi que « Una Ginestous », poney, monté par Mademoiselle G Pit de l'Elevage Pit à Saint Frezal de Ventalon (48), avec une mention d'excellence.

Malgré un nouvel « épisode cévenol » en fin d'après-midi, les épreuves se terminent vers 17 heures et des remerciements sont adressés à tous les bénévoles et les professionnels qui ont participé à cette dure et éprouvante journée, ainsi qu'au public, fidèle, qui a eu la constance d'accompagner les concurrents jusqu'au bout. Des remerciements particuliers ont été adressés à Madame Allier qui a su rythmer cette journée au mieux



afin de laisser les concurrents s'exprimer sans perte de temps, chaque fois qu'une accalmie, même de courte durée, le permettait.



**Claudette Mathieu et  
Jean-Paul Velay**

## Jacophonie à Bruxelles

Notre petite formation vocale composée d'une douzaine de choristes est dirigée par Jacques Hugon, d'où son nom...



**L**e répertoire est très large, très polyglotte, depuis le chant traditionnel irlandais, en passant par le Noël ukrainien sans oublier les chants populaires français : « Emportés par la foule » d'Édith Piaf ou « Il est libre Max », et pour la plupart harmonisés par Jacques. Elle s'est enrichie au fil de ces deux années de nouvelles personnes qui nous proposent leur participation à leur manière.

Pascale Filliau nous a fait découvrir David Goldworthy avec qui nous avons fait un stage sur le travail de la voix.

Didier Papillier nous a accompagnés dans les concerts de l'été dernier à l'accordéon et il est désormais soutenu par Jean Poinson à la guitare.

Dans les talents proposés les « culinaires » ne sont pas négligeables. Ça, c'est le plus qui prolonge notre répétition autour de la table chaque mardi soir.

Dominique et Geneviève, bruxelloises

habitantes des Cévennes, ont fait partie d'une chorale belge « Les voix des garennes » qui vient de fêter ses 20 ans et nous ont proposé de venir y chanter (samedi 19 novembre 2011). L'idée nous a plu et on l'a fait !

Geneviève a accueilli dans sa maison une partie du groupe. Sabine, bruxelloise, ancienne choriste de la chorale de Florac, a hébergé et supporté cinq d'entre nous qui ont profité avec elle de Bruxelles pendant quatre jours et sous le soleil !

Nous avons partagé la scène avec des groupes de chanteurs, amis de toujours des « Voix des Garennes » et plus récents, qui ont illustré la palette que peut couvrir le chant choral... passant de la tradition à l'humour ou la lutte : Les Callas'roles (Liège) qui chantent « les femmes » avec rage, humour, tendresse et talent, « C'est des Canailles » (Liège) qui nous ont tout de suite émus avec « La belle gigue ! », Brecht-Eislerkoor (Bruxelles), la chorale d'Arcueil (Paris) et le « Chœur

de la troisième rive » (Normandie) et bien sûr « Les voix des garennes » qui sont allées puiser le répertoire de la tradition orale de chants de lutte italiens et aussi des chants traditionnels et populaires francophones. Nous remercions chaleureusement ces « Voix des Garennes » qui nous ont offert un apéritif et organisé un magnifique buffet, et surtout donné l'occasion de découvrir avec tant de plaisir d'autres chorales si talentueuses qui ont semblé apprécier notre prestation. Nous sommes prêts pour un nouveau voyage en chœur !

■  
**Julie Hugon**





Elle a rêvé d'un prince sous un ciel étoilé,

Elle a récolté d'un mari couche toi là,

Le genre culotté style kangourou,

Roi du sexe et grand guru,

La barre de fer dans un gant de velours,

Un homme sans grandes valeurs !

Mais à parler de faire part,

Elle a pu lui faire peur !

(C)

Elle rêvait de lune de miel aux Caraïbes...

Elle est victime d'un pirate au cœur aride !

Ce bourreau des cœurs ne veut que bourrer des corps,

Puis c'est le bureau des pleurs, où le bourrin déplore,

L'amour se cultive, mais lui n'a su que la bourrer

(V)

Elle demeure sans volonté,

Un soir de Saint Valentin...

Elle est sans gloss,

Seule devant sa glace,

Soirée Hagen daz,

À la dégaine douce,

De si belles fossettes

En jogging et grosse chaussette !

Résignation salutaire,

Un samedi soir solitaire...

Une âme déçue sur la terre

Un plaisir censuré, ça l'attire... (T)



E.  
cc

Elle ne veut plus y croire encore...

Entre les barbeaux et les barbus elle est barbée...

Pour les suivants ça va barder !

Elle veut des cons courants, des comptes courants !

Des conquérants, des concurrents !

Et comme des cons nous concourrons !

(Y)

Elle se plaint des instincts masculins...

Et pour un plan d'un instant devient miss câlin !

(C)

Elle passait sur les quais,

Et l'a laissé sur le cul !

Un coup d'œil succinct,

Elle est sexy, a du succès

Mais c'est qu'c'est dur de s'axer,

Quand l'amour est un air de jazz sans saxo,

Un jeu de langue sans accent,

Une issue sans accès !

(M)

Elle lui palpe son froc, et lui pompe son fric !

Mais il est chaud comme une baraque à frite !

Elle lui joue de la flûte, le flatte...

Et tout tombe à la flotte !

(K)

La tête à l'envers comme à Melbourne,

Pour elle il aurait fait mille bornes,

Et si Madame est servie !

Lui se triture le cerveau...

Faire preuve de self contrôle,

Ou se serrer contre elle !

Aller siffler sur la colline,

Ou lui souffler sur la colonne...

(A)

Que choisir entre le don d'organe et le don d'orgasme ?

Réaliser qu'on est marron ou réaliser tout ces fantasmes ?

(K)

La solitude est un donjon,

Où l'amour est en danger...

(V)

Lorsque l'amour est un arbre sans fruit,

Il faut savoir garder son sang froid !

Un jour c'est moi, un jour c'est toi,

A chaque jour l'amour se tait...

Le feu s'étend puis il s'éteint !

Chacun son tour, chacun ses torts,

Chacun se tait, chacun se tord !

(M)



## Quora lo frances tomba en pana d'expressions

*Quand les mots occitans s'imposent d'eux-mêmes dans la langue française comme pour confirmer que cette langue demeure incrustée pour toujours dans la mémoire vive de toutes les générations.*

*La preuve, des mots, des expressions qui spontanément ressortent au milieu d'une phrase « francimande ».*

**J**e me suis «engané» («enganat» en òc) pour dire que je me suis trompé, complètement trompé. Je m'y suis rendu mais c'était «une engana» ou «une enganada» (un piège, une duperie). Evitez toutefois de fréquenter «les enganadoiras» (lieux, maisons où l'on risque d'être trompé, dupé) ; et si vous avez à faire à «un enganaire» ou «une enganaira», mèfi car cet individu est un trompeur ou pire, un séducteur (séductrice).

D'un enfant on dit que c'est «un escamandre» (enfant habile, hardi, espiègle) ; s'il est tout petit on le traitera «d'escamandron ou d'escamandròt». Tout cela est plutôt gentil mais si l'on parle «d'un escamandras» cela dénote quelqu'un de très agité, à la vie troublée, voire dévergondée.

En ces périodes hivernales, le loto est roi et il arrive souvent qu'au cours de la soirée, au milieu d'un silence concentré, une voix lâche «Boulègue» de bolegar en òc (remuer les pions dans la saquette). D'une manière générale on étend le sens à changer de place, bouger, secouer, s'agiter, frétiller. Si cela devient une habitude chez l'individu on le traitera «de bolegaire» et on lui fera comprendre que «son bolegadís ou son bolegament» commence à nous importuner. Un seul remède ; lui faire connaître les bals traditionnels où il pourra s'exprimer à merveille en dansant «la bolegueta» sorte de rigaudon ancien.

En ces mois d'automne et d'hiver, les sangliers ont «bousigué» le champ des Cartades de «bosigar» en òc

(ils ont fouillé, labouré, défriché) ; les sangliers «los singlars» à l'aide de leur «bosigador» (la hure), sont «des bosigaires» redoutables qui, par «leurs bosigatches» anéantissent les terrains, ce qui révolte les propriétaires.

Dimanche en jouant au rugby, Paul s'est «escagassé» (il s'est blessé sérieusement). Là on s'éloigne quelque peu du sens premier occitan : «Escagasser» vient de «escagassar : es + cagar + ssar» en òc qui signifie «cagner, fienter avec effort mais aussi, s'affaïsser, s'écrouler, s'aplatir». Ce verbe «cagner» se retrouve d'ailleurs dans des expressions couramment utilisées :

- «Je m'en cague», autrement dit, je m'en fiche, ça m'est égal.

- «C'est son père tout cagué» pour dire que s'est bien le fils de son père.

- Plus tard, il dira à ses parents «Au bac j'ai tout cagué» (j'ai tout raté) et en sport «Je n'ai fait que des cagades» (j'ai été très mauvais).

- Plus sympa est «le caganís» ailleurs «le curanís» qui est le dernier né dans la famille.

En soulevant cette pierre, je me suis «liucé les reins», de «liuçar ou lhuçar» en òc (je me suis fais un tour de reins).

Je suis «redut» de «arredut» en òc (fatigué, harassé)



*Aprè lo reganhon de Nadal amb sa busca, aprè lo del cap de l'an amb los fetges grasses e lo champanhe , aprè l'Epifania amb sas fogassas dels reis, podètz aprofitar d'aprestar en febrèr e març los pescajons o las rostidas Per aquò far vaquí la recèpta de las rostidas.*

## Las rostidas

Talhar de lescas finas dins de pan dur.Las trempar dins de lach, puèi dins d'uòus plan bolegats e un pauc salats.Las freginar a la padèla onchada d'òli.Quand son dauradas coma cal salpicar amb de sucre vanilhat.Las manjar tebéas.

Bon apêtis.

## Les tranches dorées

Débieter du pain sec en minces tartines ; les tremper dans du lait puis dans des œufs que l'on a battus et salés ; les frire dans une poêle bien huilée ; quand elles sont dorées, à point ; les saupoudrer de sucre vanillé ; Les manger, tièdes.

Bon apêtit.

*Dichas*

*L'aura rossa de febrèr, rabala lo diable per la caa.*



En rentrant le bois je me suis «*espété*» de l'òc «*espetar*» (crever, éclater, épuiser au travail s'épuiser de rire). Ce travail était, il est vrai, une véritable «*espetadoïra*» (un travail exténuant, un travail de forçat). À l'opposé, apporter du guano, de l'engrais, aux plantes, donne de «*l'espet*» (un coup de fouet) comme «*l'espetairal*» (la digitale pourpre) bouste le cœur. Et quel régal, enfant, de voir, lors des lancers de pommes pourries (ou de tomates), les fruits «*s'espetorir* ou «*s'espetoriner*» au contact de la cible.

L'hiver avec la neige, c'est souvent «*la patidoïra, le patiment*» de «*patir*» en òc (peiner, supporter, souffrir). Dans les informations nous découvrons qu'autour de nous, à l'école, dans les villages, certains sont les «*les patiràs* ou *las patirassas*» (les souffre-douleur de la société), et quand «*ce patiment*» est devenu insoutenable on emploie l'expression «*Sofrir las pèiras*».

Alan PANTEL



«L'histoire de notre espèce zoologique tient dans la vie d'un arbre. Cela devrait nous ramener à l'humilité»

## Du bon usage des arbres de Francis Hallé

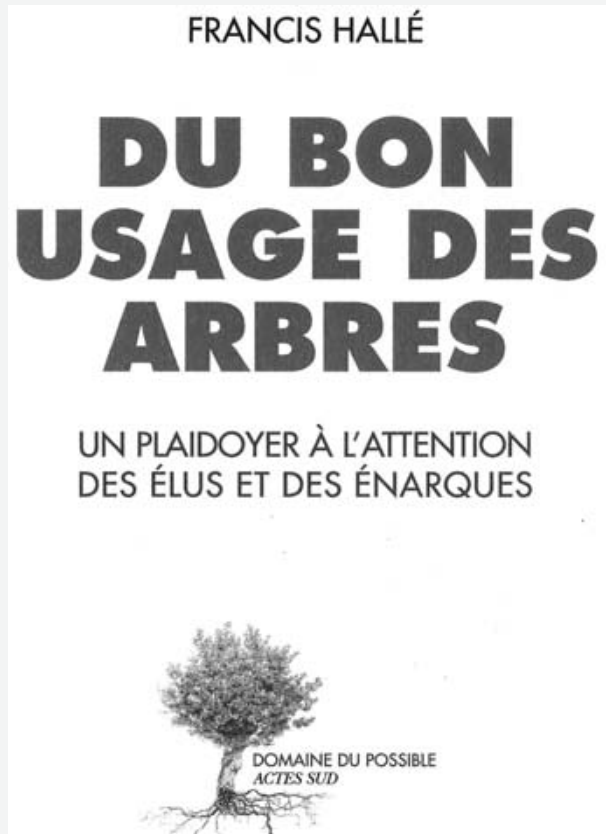
En ces temps où les débats ineptes succèdent aux coups bas échangés entre partisans de la servitude, il est des livres à mettre urgemment entre toutes les mains de nos élus et de leurs électeurs. Dans le registre de la pensée écologique, "Du bon usage des arbres" le dernier livre de Francis Hallé devrait être décrété de salubrité publique et faire l'objet d'une distribution massive auprès de toutes les collectivités publiques et des énarques frais émoulus des isoloirs. L'auteur Francis Hallé qui vit à Montpellier, (*spécialiste de l'écologie des forêts tropicales humides et grand défenseur des forêts primaires, il a dirigé les missions scientifiques du "Radeau des cimes" sur les canopées des forêts tropicales*) et que certains ont eu la chance d'écouter le dimanche 16 octobre 2011 (*année internationale de la forêt*) à la Galerie de l'Arbre Seul pour de la fête de la Science. Cet amoureux des arbres adresse ici un plaidoyer en forme de coup de gueule à l'attention des élus et des énarques. Il y est question de l'arbre, de l'arbre des routes à l'arbre des parcs, " *sa gestion, sa culture, son rôle dans la ville, afin qu'il ne soit pas menacé par l'incompétence, le souci de rentabilité, le principe de précaution, le mépris de tout ce qui vit, quand ce n'est pas tout cela à la fois.*"

"Donnez-moi un arbre et je sauverai le monde" nous dit même Francis Hallé.

"L'homme ne saurait vivre sans l'arbre... Un arbre est inestimable, ce qu'il nous apporte n'a pas de prix..."

En plus d'être un épurateur d'atmosphère (*en respirant, l'arbre épure l'air et nous fait respirer, et plus ils sont grands, plus ils nous purifient*) et le meilleur allié dans la lutte contre le réchauffement climatique (*il faut une dizaine d'arbres cinquantenaires pour faire respirer un homme*), l'arbre est aussi un modèle d'écologie économe. Il se contente de peu - lumière, eau- il humidifie et rafraîchit. Les collectivités publiques oublient parfois qu'un arbre demande aussi de la place, du temps, du respect pour son mode de vie. Rien de plus. Il réclame donc de la modestie dont tous les habitants de cette terre ne sont pas capables. «*Quand on dit un platane centenaire, on parle d'un gamin en culotte courte*»

Les bénéfices des arbres sont bien connus. Francis Hallé les énumère, la présence d'arbres par exemple favorise la concentration, réduit la fatigue mentale. Plantés dans des cours d'école, ils calment et disciplinent les élèves. Dans des quartiers difficiles il réduit le nombre d'agressions et d'incivilités. Quant à l'arbre soi-disant accidentogène, tout cela n'est qu'une duperie, le fautif est facilement désigné mais on préfère accuser le platane, plutôt que la vitesse excessive qui



est le seul facteur aggravant.

En ville, les élus et les énarques, sans tirer conséquence de ces bénéfiques, considèrent hélas trop souvent l'arbre vivant comme du mobilier urbain (*au même titre que les panneaux publicitaires ou les bornes anti stationnement*) qu'on peut amputer ou éradiquer à merci selon les besoins de l'expansionnisme humain. (*la moitié des forêts de la planète a été détruite au 20e siècle*). Francis Hallé se demande pourquoi tant d'élus des villes méprisent l'arbre, pourquoi ils coupent en priorité les vieux arbres en se donnant comme faux alibi le reboisement ou le calibrage routier. Selon Francis Hallé, remplacer un vieil arbre abattu par dix jeunes arbres est, ni plus ni moins, «une arnaque». Arnaque culturelle pour cause de perte patrimoniale. Arnaque financière : les jeunes arbres coûtent cher en achat, entretien, protection... Arnaque écologique, car il faudra de nombreuses années pour que les jeunes arbres dépolluent autant que l'ancien.

Dans son plaidoyer pour l'arbre, Francis Hallé va même jusqu'à proposer d'enrichir la Déclaration universelle des droits de l'homme en considérant comme un droit fondamental pour les humains de ne pas être privé de la présence des arbres, interdisant de les maltraiter, et exigeant de les comprendre et les respecter.

Du bon usage de l'arbre est de ces livres porteurs d'une lucidité unique que tout électeur devrait absolument lire. En refermant le livre, on en vient presque à se dire que si les arbres votaient, alors peut-être l'humanité respirerait mieux... ?



## ESPRIT SEGUIER raconte...

« De mon sabre, avec la force qu'augmentait le souvenir de ceux que l'abbé avait fait périr : David Quet, Françoise Brès, les enfants Larguier, et combien d'autres, je lui portai un coup dans le crâne, avec une telle vigueur que la lame se brisa. Les compagnons en firent autant ; l'un pour sa mère enfermée à la Tour de Constance, l'autre pour son père ramant sur la galère. Qu'avions-nous fait ?

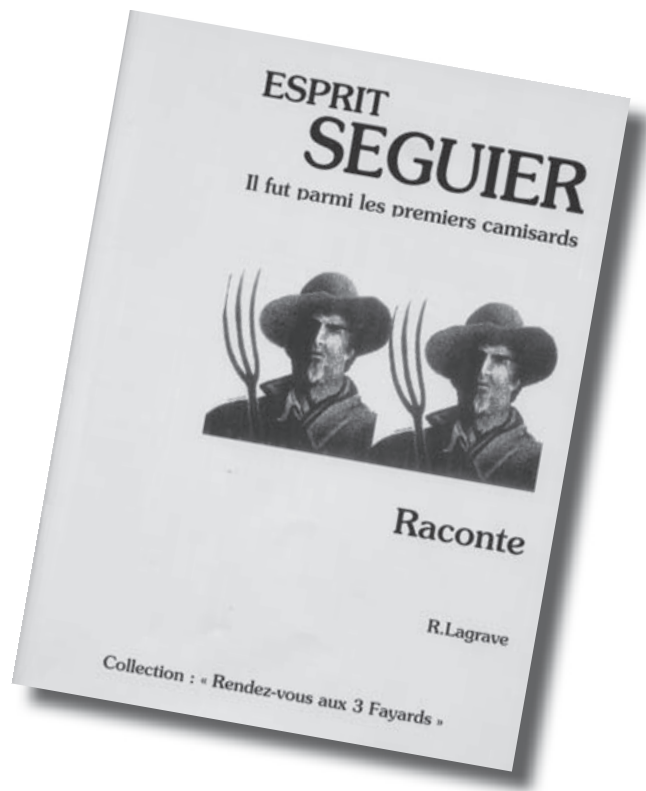
Nous voulions délivrer nos frères et nous avons tué un prêtre en mission dans les Cévennes de par le Roi : un crime de lèse-majesté, un assassinat contre l'Eglise Romaine. La bête contre nous était lâchée. Une guerre allait suivre ; avec ses ruines et ses massacres. Tout un pays dans les misères ; lui qui, déjà, en avait tant connues. »

Ainsi, sous cinquante coups de poignard mourut l'abbé du Chayla...

Ce meurtre inaugurerait dans le sang ce qui allait être la guerre des Camisards.

« Esprit SEGUIER », dans la collection : « Rendez-vous aux 3 Fayards » - Éditions Gévaudan-Cévennes, 48400 La Salle-Prunet.

Prix de vente : 5 € l'exemplaire, frais postaux compris.



## Des confettis pleins les yeux

C'était bientôt les fêtes, ça sentait Noël dans les rues...

Mercredi 14 décembre, à l'écomusée du Mont Lozère petits et grands ont pu se retrouver et découvrir deux spectacles.

Les enfants du centre de loisirs méli mélo présentèrent tout d'abord le spectacle de « La boîte à musique ». Histoire mimée et chantée de Moun, un petit extraterrestre venu sur terre pour trouver un remède capable de guérir son roi de l'immense tristesse qui l'envahit et qui devient contagieuse sur la planète Bloise. Il rencontra Paula, jeune terrienne qui lui fit découvrir sa petite boîte à musique, incroyable objet qui rend gai et joyeux ceux qui la possède. S'en suivit le début d'une amitié et de belles aventures. « Et c'est ainsi que de la planète Terre à la planète Bloise, de la petite Paula au petit Moun, la musique voyagea parmi les étoiles, transportant avec elle la magie des rythmes et des mélodies ».

Puis vint la « Lecture de Noël ». Elle fut emmenée par deux comédiens (Juliette Fernet et Cyril Djalmit) et un accordéoniste (Sébastien Potrich) de l'association Théâtre Clandestin. Cette lecture, conçue comme un moment convivial, une introduction, fut un moment de détente permettant que petits et grands puissent se réunir à l'approche des fêtes. Adaptée aux plus jeunes comme aux plus âgés, elle fut interactive par le biais d'images projetées par un appareil à diapositives (sorti de son grenier pour l'occasion), de différents objets, de jeux d'ombres et de lumières, des deux comédiens ainsi que de l'accordéoniste tantôt bruiteur, tantôt troubadour des rues. Histoires traditionnelles et contemporaines se mêlèrent, des

voix se posèrent sur des mots, leur donnant couleurs, timbre et ampleur. Finalement, c'est allongés sur des tapis prévus à cet effet, que les enfants apprécièrent les flocons de neige qui clôturèrent ce spectacle. L'association Trait d'Union et le Théâtre Clandestin remercie la mairie de St Maurice de Ventalon d'avoir rendu possible cette belle après-midi.



■  
Cécile Dubosq



interdiction absolue de gérer l'éclairage ou le non éclairage des lampadaires, une remise en marche est prévue sur la zone artisanale.

- Les deux bassins d'eau potable de Runes ont été nettoyés, une analyse positive a été faite à la Brousse par l'ARS.

*Dans de nombreux domaines le cumul des réglementations devient totalement insupportable pour des habitants et notamment pour les agriculteurs. Dans le domaine de l'eau, de l'écobuage, la réglementation est déjà lourde et suffisante pour s'assurer d'un maintien des espèces animales et végétales. Pour l'écobuage, la réglementation ne pourra être valablement appliquée que si des cartes réalisées en concertation avec les populations sont connues de tous (ces cartes des zones humides ou de blocs rocheux d'intérêt patrimonial devront permettre de réaliser des écobuages dans la très grande majorité du territoire.*

*Les communes et communautés de communes doivent pouvoir créer des sentiers de randonnée en respectant la charte graphique du Parc. De même il serait préférable que ce soit le conseil d'administration qui autorise en zone cœur la création d'un sentier et non le seul directeur. Les clôtures de type piquets en châtaigner et barbelés doivent être autorisées y compris par agrafage sur des arbres afin de créer des parcs de pâturages pour les bovins. Les forêts doivent pouvoir évoluer en privilégiant les essences locales. Le règlement proposé pour la chasse risque d'induire une hausse du prix du foncier par des non exploitants moins concernés par l'entretien des espaces et au détriment des agriculteurs. Pour les micro-centrales hydroélectriques, la possibilité d'en créer en partie amont des cours d'eau doit pouvoir être débattue (pas d'interdiction pure et simple). L'activité piscicole doit aussi être admise même si elle doit être réglementée. Le droit à l'image doit être admis aux habitants et propriétaires*

*de la zone cœur. Le rôle des agents du parc doit comporter un volet pédagogique prépondérant afin qu'ils soient des médiateurs de terrain. Le pouvoir de police en zone cœur est transféré au Parc mais a-t-il les moyens de ses ambitions ? L'accès aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables doit être possible pour tous y compris en zone cœur (panneaux solaires, micros éoliennes, chauffage passif, micro centrales hydroélectriques, ...).*

*Le Conseil Municipal considère que le Conseil Économique Social et Culturel doit être un vrai organe indépendant composé de représentants d'organismes et d'associations de la société civile et non des membres du Conseil d'administration (qui, pour certains, sont là à titre personnel) ; cela permettra de garantir une vraie démocratie de proximité. Tous ces avis ont été adoptés à l'unanimité. Majoritairement les conseillers souhaitent aussi que les agriculteurs puissent réaliser des labours sur le Mont Lozère comme sur les Causses sans autorisation du Parc des Cévennes. Le conseil charge le Maire de transmettre ces avis au Préfet et au Directeur du PNC ».*

#### Questions diverses

- L'élection du délégué titulaire et des suppléants pour le vote aux sénatoriales du 18 mars 2012 aura lieu le 3 février 2012 à 19 h 45.

- la commune a été classée en zone de catastrophes naturelles à la fin du mois de décembre 2011. La mairie a transmis aux financeurs les devis et factures des travaux dus aux dégâts les plus importants : dégâts au Viala, à Finialettes, au chemin de Manubert, au béal de

Fraissinet, chemin des Pradets à Fraissinet, chemin des Clauzes...

- Fabien Grassin qui souhaitait construire à la zone artisanale ne donne pas de nouvelles de l'état d'avancement de son projet, un courrier lui a été adressé.

- Un nouveau groupement d'employeurs a vu le jour le 20 janvier 2012 (GE du Roc de Montal):

Présidente Aurore Plagnes,  
Secrétaire Guillaume Roméro,  
Trésorier Jean-Pierre Allier

Les employeurs : Guillaume Roméro (50 jours/an), Yves Commandré (94 jours/an)  
Christian Plagnes (70 jours/an), mairie de Fraissinet de Lozère (14 jours/an)

Sylvain Desmat doit être embauché d'ici le mois d'avril. La région attribue une subvention de 6000 euros sur trois ans. Ce groupement est le deuxième sur le secteur.

- Une réunion va avoir lieu avec les habitants du quartier de la Croix de Runes (ZA, ...) pour remettre en fonctionnement l'éclairage public (le responsable est Nils).

- Projet d'alimentation en eau non potable de pâtures de trois agriculteurs à Runes : une réunion avec l'ASTAF qui sera maître d'œuvre et les agriculteurs exploitants à Rûnes a eu lieu courant décembre à la mairie (mise en place d'abreuvement pour bovins dans les pâturages).

Le projet sera réalisé après la reprise du chemin à côté du parking de la cascade de Rûnes.

- Station d'épuration de Fraissinet : Un programme solidarité urbain / rural a été créé et pourrait financer ce projet. Le Maire est chargé de préparer un cahier des charges en vue de confier l'étude définitive à un bureau d'études et rechercher les financements.

## Fraissinet conseil municipal 20 janvier 2012

#### Présents :

Jean-Pierre ALLIER, Paul et Yves COMMANDRE, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Jean-Marie THOYER, Marie LION, Nils BJORNSON LANGEN.

#### Excusés :

Christelle FOLCHER, Thierry MAZOYER, Eugène DURAND

A été nommé secrétaire : Paul COMMANDRE

Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2011.

#### Charte du Parc National des Cévennes

Extraits de la Délibération :

« Le premier constat unanime est que le projet de territoire (tome 1) est globalement très positif et porteur d'une dynamique alors que les tomes 2 et 3 sont beaucoup plus (trop) restrictifs (catalogues d'interdictions). Le développement d'une information et sensibilisation pédagogique des enjeux environnementaux envers toutes les populations cévenoles semble absent alors qu'il est à privilégier en contrepoint du volet répressif.

**Pont de montvert  
conseil municipal  
7 octobre 2011**

*Présents :*  
*Secrétaire de séance : Sophie Pantel*

le conseil municipal en date du 05 août 2011 est approuvé

### **Point sur les travaux**

**- Gendarmerie**

Après consultation, Marie Claire Bessin a été choisie pour architecte et la SA HLM Lozère habitation pour réaliser l'opération du casernement ; les plans ont dû être revus pour répondre au nouveau cahier des charges de la gendarmerie (bâtiment administratif à l'entrée, maisons jumelées par deux pour répondre aux normes en terme d'économie d'énergie, accessibilité et sismique; nouveau coût à la baisse 715000 euros pour 3 T5 et 2 T4; calendrier validé: esquisse revue: 10 octobre, APS : 3 semaines après, APD: 6 semaines; instruction pc, parc et ZPPAUP: 6 mois, DCE: 4 semaines; démarrage des travaux : avril 2012; vente du terrain à la communauté de communes bientôt réalisée pour 44000 euros; levée topographique réalisée.

**- Chemin Stevenson à Rieumal**

Afin de régler le passage qui est toujours inondé, un devis a été demandé par la communauté de communes à Alain Molines, il s'agirait de faire un fossé en 2012, les propriétaires fonciers ont été sollicités.

Alain Molines a réalisé l'entretien de cette année.

**- Programme de voirie cantonal**

financé à 50% par le CG48, fini sauf le chemin de Grizac et le Mur derrière la maison Mazoyer.

**- L'Hermet**

Deux aqueducs à reprendre, le conseil municipal a sollicité des devis auprès de A. Molines.

Monsieur Molines a également réalisé les travaux qui avaient été demandés par les agriculteurs de l'Hermet.

**- Temple de Grizac**

Suite au courrier de Madame le maire au Pnc, une rencontre a eu lieu entre François Folcher et Monsieur Pic : ce dernier préparera un dossier dans le cadre des réhabilitations du petit patrimoine afin de remédier et stabiliser les désordres sur le bâtiment

**- Le Cros**

Il faut reprendre la descente d'eau (entreprise Lorairo), papier goudron, charpente et maçonnerie réalisés; Thomas Brasseur peut intervenir pour le mécanisme.

**- Grand' rue**

Demande des habitants pour aménager la ruelle derrière Laurence Monteil, le cm demande des devis.

**- Grizac réservoir**

Une réunion administrative a eu lieu avec M Plagnes, Jaffard, Folcher, Trombini, Mercier et Forestier; la décision a été prise de se rendre sur place pour vérifier l'état des traversées de parois de l'arrivée de l'eau de la 2ème canalisation, les malfaçons seront reprises par l'entreprise CDD. AB travaux intervient le lundi 17 octobre. CDD les 18-19 et 20 octobre.

**- Réseaux du quai**

Mise à niveau bouche à clé/regard; arceaux boucherie/dalle béton OT et crédit agricole/goudronnage fait devant la maison Breton rue des jardins.

Pour la famille Labatu, un devis a été demandé.

**- STEP**

Relance pour faire le système de transmission automatisée de données entre STEP et la mairie

**- Caguefer**

Régularisation des captages, le cabinet aqua service est retenu ainsi qu'un hydrogéologue assermenté; ce dossier est porté par le sivu de l'aep; il est nécessaire que ce dernier fasse l'acquisition d'un morceau du sectionnal de Felgerolles rive gauche (rive droite : pnc); pour le périmètre de protection c'est tout le versant du Tarn qui sera concerné, pour les propriétaires, il y aura des recommandations ; il est nécessaire de réfléchir à un projet de reconstruction de la digue.

**- Régularisations foncière des autres captages de la commune**

travail de l'hydrogéologue de janvier 2012 à mars 2012; le rapport sera donné à l'ARS en juin/juillet 2012, la coordination sera assurée par Falcon et la Safer; le recueil sera fait par le cabinet Falcon, une réunion de synthèse aura lieu en juillet 2012 et l'enquête publique aura lieu au second semestre 2012; il faudra avoir un avis défavorable sur le captage de Champlong par l'hydrogéologue pour en refaire un autre et bénéficier des subventions, la commune devra payer une première facture avant la fin de l'année pour 2500 euros; il faut procéder au relevé des cinq compteurs

### **Divers**

**- la porte de la crèche a été ouverte**

**- Champlong de Lozère, recherche d'une source avec H. Malachane.**

**- Compteur d'eau : lettre de relance à Roland Malachane pour la pose de son compteur d'eau.**

**- les travaux de réhabilitation des deux salles du haut pour la musique sont presque terminés.**

**- le temple : lecture du courrier du conseil presbytéral et de la réponse de la municipalité; point sur appel d'offre et ragots, retard dans le chantier... Une mise en demeure de commencer les travaux sera envoyée au couvreur.**

**Confirmation du Sous-préfet au sujet de la gestion du temple pour des activités culturelles.**

**- pré Platon: attribution des logements sous réserve de l'accord de leurs banques pour Patricia Castellan, Mario Barberio, Folcher Ludovic et Bonicel Lucie, Brigitte Metayer, Marie José Commandre.**

**- aire de pique-nique : tables et bancs sont commandés.**

**- Le Conseil municipal envisage la pose de la passerelle du pré Platon par hélicoptère.**

**- travaux du mur entre la maison Pelatan et Gargalo ont été fait.**

**Les travaux sur le mur du pré des ânes et du parking du temple vont commencer.**

**2) concessions des cimetières: la commune vient de réaliser des plans des cimetières; certains habitants souhaitent préparer leur enservelissement et demandent à acheter des concessions; le conseil municipal décide de créer des concessions et de fixer les tarifs suivants :**

**- Concession trentenaire : 300 €**

**- Concession cinquantenaire : 500 €**

**- Concession perpétuelle : 800 €**

**Par ailleurs au regard du peu de place disponible, le conseil municipal accepte la proposition de Madame le maire de contacter les propriétaires des deux cimetières situés à chaque entrée du village, soit Bernard Mazoyer et Sabine Pantel.**

3) Sécheresse : le Conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 4000 euros à la CUMA

4) Dans la mesure où la commune a soutenu d'autres entreprises sur son territoire par le passé, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 8000 € à l'entreprise Folcher, qui a 11 emplois afin de l'aider à assumer une partie des surcoûts des travaux en effet l'entreprise est soumise aux règles des particuliers quant à la ZPPAUP, aucune dérogation n'avait été prévu à l'époque pour les entreprises. Cependant, avant le versement de la subvention la commune va tenter de négocier avec le SDAP.

5) Courriers des administrés ou visiteurs :

- demande des habitants du quai d'élaguer les arbres: la DDE sera transmise au CG48
- lettre de Mme Buil Elisabeth sur les risques des ondes électromagnétiques liés à la présence de la cyber-base et des téléphones sans fil dans le bâtiment.

- courriers de Monsieur Louis Molines: sur les désordres du temple de Grizac (dossier déjà pris en charge par la commune) et sur la possibilité d'envisager des coupes sur le sectionnal de Grizac: en attente éléments que doit nous fournir la trésorerie générale.

- lettres de messieurs Maurin et Douchy sur des problèmes de voisinage et de chiens.

- lettre famille Albaric /route de la Veyssièrre.

- lettre d'une vacancière mécontente de l'accueil dans un des hôtels du village.

6) plan climat énergie du pays cévennes : Albert sera le référent pour la Commune.

7) contrôle du SDAP/paraboles: madame le maire informe le conseil que monsieur Pauget du service départemental de

l'architecture et des paysages est venu contrôler les demandes et les poses de paraboles: ce dernier a constaté de nombreuses infractions: un procès verbal sera dressé pour chacune, néanmoins si les habitants se mettent en conformité, le PV sera annulé.

8) Compte rendu du festival en Italie: par Alain.

9) Enfouissement poste bourg/abords du temple: il s'agit en complément des travaux d'ERDF d'enfouir les réseaux basse tension de derrière le temple jusqu'à la station service; la partie électrique coûte 40 000 euros à la charge du SDEE à 100%, la partie génie civil coûte 45000 euros, 50% resterait à la charge de la commune plus France télécom pour 5000 euros qu'il serait bon d'associer pour enfouir aussi ces réseaux; la commune doit décider entre le câble torsadé en aérien ou en souterrain: le cm se prononce pour l'enfouissement et charge madame le maire de déposer pour les 50 % restant un dossier de subvention en aménagement de village pour atteindre 80%, soit 9000 euros à notre charge.

11) point sur les subventions: cf tableau distribué en séance: suite à la visite de Christian Bourquin, président du conseil régional, nous avons reçu tous les arrêtés attributifs pour les dossiers en attente : aménagement des abords de l'église, promenade le long du Tarn, place du Chambon, divers murs... les demandes de paiements des chantiers effectués sont parties. Le Conseil Municipal décide de consulter des bureaux d'étude pour des missions de maîtrise d'œuvre pour le Chambon et la promenade le long du Tarn. Le Cabinet Couet est confirmé pour les travaux du parking

de l'Église.

12) Diagnostic de l'éclairage public de la commune: 66% du parc est vétustes ou en très mauvais état: afin d'atteindre en 2015 l'objectif fixé par grenelle 2, il devra être procédé au remplacement de 27 points lumineux par an: le conseil municipal souhaite s'engager dans cette voie sous réserve des moyens budgétaires annuels.

Les travaux prévus à Frudgère devraient être réalisés à partir du mois d'octobre.

13) opération de compostage: le SICTOM lance une opération « promotion du compostage individuel et mise à disposition de composteurs à compter du 02 octobre, une réunion par canton d'information aura lieu: contact : 0466319732, la commune communiquera dans son journal.

14) indemnités de responsabilités de régies: il s'agit de rembourser aux agents les frais d'assurance qu'ils sont obligés de prendre individuellement: sont concernés Marie Josée Commandre pour la cantine garderie et Josette pour le gîte et la cantine garderie.

15) communautés de communes : madame le maire a attiré l'attention des conseillers communautaires sur la nécessité d'accélérer le dossier du casernement de gendarmerie; il a été présenté le dossier d'un village de gîtes au pré du moulin: le conseil souhaite que ce projet se fasse en accord et en partenariat avec l'office du tourisme et que ces gîtes n'entrent pas en concurrence avec l'existant sur le pont: il est nécessaire de trouver un positionnement différent et par ailleurs que l'intégration architecturale soit conforme à la ZPPAUP.; il a été aussi présenté le projet d'école de la pierres sèches à l'Espinas,

le conseil se prononce favorablement, la délibération pour le prêt PLS a été adoptée pour la cure

16) La commune a pris une délibération rendant un avis défavorable sur le plan stratégique régional de santé édité par l'ARS qui ne prend pas assez en considération les besoins spécifiques des territoires ruraux.

17) préparation du journal : la répartition des articles est validée

18) calendrier :

- bilan vcl : le 2 décembre à 10h30

- AG départementale des foyers ruraux : 08 octobre au pont

- bilan des marchés : le 2 décembre à 16h

- bilan gîtes et camping : le 2 décembre à 14h

- réunion avec les associations /planning salles

- prochain cm : le 4 novembre puis le 2 décembre

- révision de la carte électorale : le 15 novembre à 17h

- réunion CCAS : le 15 novembre à 18h

Dates des manifestations à venir :

Loto gourmand le 12 novembre

Loto foot le 19 novembre

Loto école le 3 décembre

Marché de Noël le 11 décembre

Loto pompier le 25 février

Loto du comité des fêtes le 10 mars

Repas dansant du foot le 17 mars

Carnaval le 24 mars

Tournois de fléchettes le 31 mars

Marché aux fleurs (APE) le 3 juin

07 et 08 juillet derrière l'Église

27-28-29 juillet fête du pont

19) divers :

- logements : attribution du logement du CCAS à Nadia





et des représentants de la commune. Un complément de travaux a été sollicité après devis à l'entreprise pour réaliser la séparation égouts - pluvial des maisons Molines, Richard et Bragouse.

#### **Programme de voirie 2011**

Tous les travaux du programme de voirie 2011 ont été réalisés : goudronnage de la voie communale du Merlet, goudronnage de la rampe de l'Hermet mur de soutènement à la Destourbe rampe en béton à Grizac Déroctage sur la VC1 à Villeneuve

#### **Réservoir de Grizac**

L'intervention de l'entreprise CDD destinée à remédier aux malfaçons constatées, a eu lieu les 19 et 20 octobre dernier. La remise en eau est prévue courant novembre.

#### **Programme de murs**

Les murs du parking du temple, Rue desservant les maisons Pelatan, Gargalo et le mur de soutènement du Chemin de Stevenson (au dessus de l'enclos des ânes ont été réalisés par l'entreprise SetB de Florac durant la dernière semaine d'octobre. Reste à réaliser le mur de soutènement du chemin de la Barthe qui doit être fait par l'entreprise Chapelle avant fin 2011.

#### **Grand rue**

Plusieurs devis ont été sollicités pour réaliser l'étanchéité et le revêtement en pierre de la ruelle publique derrière la maison de Laurence Monteils.

#### **Régularisation des captages**

Le cabinet Falcon de Marvejols est actuellement en train d'élaborer le dossier nécessaire à la régularisation de tous les captages de la commune.

#### **Pré Platon**

Les travaux de construction des pavillons sociaux sont engagés. Temple :

Les marchés de travaux pour la rénovation du temple ont été notifiés en août. Cependant ces travaux n'ont pas démarré car l'entreprise titulaire du lot N°1 Gros œuvre et toitures n'a pour l'instant pas donné suite à l'ordre de service qui lui intimait de démarrer les travaux début septembre. Les travaux de ce lot conditionnent bien évidemment le travail des autres entreprises. La commune et son maître d'œuvre étudient les suites à donner.

#### **Journal 2011**

Le sommaire du journal et la répartition du travail de rédaction du journal est arrêté par le Conseil.

#### **Lettre d'un particulier**

Sophie Pantel donne lecture d'un courrier de Mr Daniel Chapelle sollicitant l'appui financier de la commune pour la construction d'un mur de soutènement sous le chemin de Rieumal à la Destourbe. Le Conseil municipal a pris connaissance de la demande et donnera une réponse prochainement.

#### **Réunions à venir**

Une réunion cantonale organisée par le sous préfet se tiendra le 24 novembre.

Mr Pourquier, Président du CG organisera également une réunion cantonale (en présence des Maires seulement) le 9 Décembre 2011.

#### **Taxe Aménagement**

La SA Lozère Habitation, maître d'ouvrage de la construction des 7 pavillons sociaux du Pré Platon sollicite une exonération de la taxe d'aménagement. Le conseil émet un avis défavorable en considérant notamment que ce type d'organisme bénéficie déjà d'un taux réduit.

#### **Jardin d'enfants**

Un projet de jardin d'enfants avec mobilier de jeux est en cours d'étude et sera réalisé sur un terrain entre la maison médicale et les HLM.

#### **Travaux à l'entrée du village**

M. Gil VIALA a entrepris des travaux sur le béal d'aménée d'eau à sa centrale. Une délégation du conseil le rencontrera pour faire un point sur ces travaux.

#### **Alimentation en eau de Champlong de Lozère**

Une visite sur site pour le repérage de sources potentielles a été faite. Deux sources susceptibles d'assurer l'alimentation de ce village ont été repérées. Un courrier sera adressé au propriétaire pour solliciter son accord pour le captage de l'une de ces sources qui assurera bien évidemment un débit réservé pour les besoins propres à l'exploitation de ces terrains.

#### **Site internet séjour long**

Yves Elie Laurent fait un point sur l'avancement du site internet. Ce dernier est bientôt terminé, un lancement pourra être prévu à la fin de l'année civile.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 2 décembre à 20h30. L'ordre du jour de la séance, tenue à la lueur de bougies, étant épuisé, la séance est levée.

**Pont de montvert  
conseil municipal  
2 décembre 2012**

#### **Présents :**

*Sophie Pantel, Cathy Blacclard, Alain Jaffard, Maurice Plagnes, François Folcher, Frédéric Folcher, Yves-Elie Laurent, Albert Douchy, Rachel Cayrac, Delphine Desnaud, Emilie Reydon.*

*Excusés : Maryse Bres  
Secrétaire de séance :  
Rachel Cayrac*

Approbation du conseil municipal du mois de novembre.

#### **Point sur les travaux**

- Nouvelle Gendarmerie : les nouveaux plans révisés par l'architecte Mme Bessin ont été validés par le conseil.

- Réservoir de Grizac : les malfaçons relevées ont été arrangées par l'entreprise. L'expert Mr Trombini a validé les réparations et la réception des travaux peut être faite.

- Temple : La mairie a mis en demeure l'entreprise de couverture Simon Fernand de commencer les travaux comme prévu dans l'appel d'offre, mais elle n'a pas eu de réponse (ordre de service du 29 août 2011 pour fin des travaux en décembre). La mairie résilie donc le marché, pour relancer l'appel d'offre avec publicité sur le Bulletin Officiel.

- Pré Platon : l'entreprise de maçonnerie Chapelle prend du retard. À voir avec la SA Lozère Habitat. Pour le mur de soutènement en gabions, il faudra canaliser l'eau descendant de chez Daniel Chapelle et qui va chez Jean Mazoyer.



**Saint Andéol  
conseil municipal  
28 octobre 2011**

**Présents :**

*Camille Lecat, Pierrette Coudert, Hervé Pellecier, Jean-Claude Dautry, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu*

**Absents :**

*Stéphane Clarisse, Céline Mathieu*

**Secrétaire de séance :**

*Pierrette Coudert*

À l'unanimité des conseillers présents, le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2011 est approuvé

**Lecture est faite de l'ordre du jour.**

**I. Informations diverses**

- État d'avancement du Schéma Directeur d'Assainissement  
Une étude va être lancée afin que soient réalisés :
  - Le schéma directeur d'assainissement de la commune
  - La procédure de zonage

**- Sécheresse**

**suivi hydrologique des sources**

En période d'étiage, le relevé a été effectué chaque semaine aux sources de l'Espinassas, de Cabanis, de Lézinière (amont, aval) et de Sambuget ; la conductivité est également mesurée.

Avant les récentes fortes pluies, une évaluation du débit d'étiage du Dourdon au Samson a également été réalisée (12 l/sec).

Hors période d'étiage, le relevé des sources est réalisé tous les 15 jours.

L'évolution des sources sur l'année a fait l'objet d'une présentation au Conseil.

La source de Cabanis représente une ressource sûre ; la source de Lézinière est stable.

**- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques entre Poussières et Loubreyrou** sont reportés à début 2012.

Le dossier est à l'étude avec adaptation sur les points sensibles, en particulier les passages sur les lames de schistes en bord de route.

Le conseil accepte que le transformateur initialement prévu aux Estrèches sur la propriété Roux soit déplacé sur du foncier communal (petit garage de Vitaternes). Le surcoût (200 m linéaire) est à la charge d'ERDF.

**- Travaux en cours de réalisation et à venir par l'équipe**

Ont été réalisés :

- La passerelle entre Poussières et le Viala
- Agrandissement portail, dessouchage au cimetière
- Bureau secrétariat en cours

**- À venir**

- Pose de compteurs à Sambuget (devis réalisés)
- Nettoyage aqueducs, débroussaillage
- Emplois partiels sur voirie

**II. Délibérations**

**Objet de la délibération :**

M. le Maire présente au conseil l'avant-projet réalisé par le SDEE (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement) de mise en œuvre des travaux d'enfouissement de la ligne basse tension au Pré Neuf et au Samson ; le coût est évalué à 28 585€ HT ; la participation communale est de 16 182 €. M. le Maire propose de faire une demande de subvention de 0.5 x 16 182€ auprès du Conseil Général de la Lozère au titre du Programme

Aménagement Village 2011 [PAV].

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet.

**Objet de la délibération :**

Mise en œuvre des travaux d'électrification à Tour Cléonis

Le SDEE a réalisé un avant-projet où la part communale est évaluée à 2 200€. Ce coût sera répercuté sur le prix de vente du bien.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avant-projet de ces travaux

**Objet de la délibération :**

M. le Maire propose qu'une rencontre ait lieu entre le Conseil Municipal et le Conseil Presbytéral afin de rédiger une convention-cadre qui générerait l'ensemble des demandes d'affectation culturelles du Temple.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'organisation de cette rencontre.

**Objet de la délibération :**

M. le Maire expose au Conseil le projet de construction de logements sociaux et de lieu de formation professionnelle avec les ABPS sur le site en amont de l'Espinassas ; la maîtrise d'ouvrage serait portée par la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère.

Pour mener à bien le projet, il convient de mettre à disposition des parties des parcelles A 462, A 475 et A 463.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet et acte également le principe d'un fonds de concours communal. Un projet de café de pays est porté par l'association Epis de Main sur le site aval de l'Espinassas. Il est possible d'approvisionner le site en eau avec la source de Cabanis ; l'utilisation d'un béliet hydraulique est envisagée.

M. le Maire propose de lancer une consultation pour dimensionner le projet de réalisation d'un réseau d'eau. Le Conseil avale à l'unanimité la proposition.

**Objet de la délibération :**

- Une subvention de 300 € est attribuée à l'association YETI qui a organisé la fête de la nature de Saint Andéol le samedi 08 octobre 2011. Ce soutien financier permet de couvrir les prestations de la compagnie de théâtre *La grange à papa*.

- Une subvention de 100 € est attribuée au Syndicat des Éleveurs de Chevaux de Montagne des Cévennes et du Gévaudan pour l'organisation du Concours annuel d'élevage qui a eu lieu le 26 août 2011 sur le site de la Tour du Viala à Saint Maurice de Ventalon.

- Une subvention de 601€ est attribuée à la Fédération des Ecoles de Musique des Hauts Gardons de Lozère pour participer aux coûts de fonctionnement de l'association pour l'année 2010-2011. La commune de Saint Andéol de Clerguemort a 6 élèves (5 enfants et 1 adulte) inscrit à la Fédération pour l'année 2010-2011.

- Une subvention de 100 € est attribuée à l'association LIRIDONA pour mener à bien leur action de soutien auprès des familles étrangères recherchant refuge en France.

- Une subvention de 300 € est attribuée à l'association Céven's Afrique pour l'aide au fonctionnement d'une école de couture au Bénin et au Mali dans le cadre d'un orphelinat.

**Objet de la délibération :**

Après avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le produit des amendes de police 2010 d'un montant de 1829 € aux travaux d'aménagement

d'une aire de stationnement à Lézinier.

**Objet de la délibération :** Après débat, le conseil municipal accepte que les communes de St Hilaire et de St Michel se retirent du Syndicat Mixte CFD.

**Objet de la délibération :** Suite à la démission de Pierre Fabre le 09 septembre 2011, le Conseil autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'un nouvel employé en contrat CUI-CAE, à temps non complet à raison de 20h hebdomadaire en contrat à durée déterminée de 6 mois.

**Objet de la délibération :** Le Conseil approuve la création d'un nouveau poste pour l'agent E. Tamisier suite à l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire concernant la modification de son temps de travail (de 8h à 14h hebdomadaires).

**Objet de la délibération :** Le Conseil approuve la mise en place de l'entretien professionnel annuel avec les agents statutaires en lieu et place de la notation.

**Objet de la délibération :** Le Conseil approuve la proposition de vœu pour le maintien de la qualité de la formation professionnelle des agents et pour le maintien du taux de 1% de la cotisation versée au CNFPT

**Objet de la délibération :** Dans la délibération du 17 juin 2011 relative à l'acquisition du foncier non bâti de la propriété Rouverand, il a été omis d'inscrire la parcelle C n°424 dans la liste des parcelles de terres que se propose d'acquérir la Mairie de Saint Andéol. Monsieur le Maire informe le Conseil que cette parcelle d'une contenance de 2a 90ca

fait bien partie de la liste des parcelles de terres et qu'il convient de l'inclure par la présente délibération. Cet ajout ne modifie pas la contenance totale ni le prix d'achat mentionnés dans la délibération du 17 juin 2011. Après avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à inclure dans la liste des parcelles de terres que se propose d'acquérir la Mairie la parcelle C n°424.

**Objet de la délibération :** Le Conseil autorise M. le Maire à procéder à l'achat de la partie de la parcelle C 394, nouvellement cadastrée C 565 d'une contenance de 45m2 où se trouve la sépulture familiale Rouverand à l'Etablissement Public Foncier Régional Languedoc Roussillon [EPFR - LR] pour un euro symbolique avec dispense de paiement.

**Objet de la délibération :** Le conseil accepte de voter la quote-part communale de 1260 € (7 enfants x 180 €) relative à la participation de la commune au ramassage scolaire des élèves du primaire pour l'année scolaire 2010/2011

**La séance est levée à 23h30 Prochain Conseil Municipal le samedi 10 décembre 2011 à 16h00**

**Saint Andéol conseil municipal 10 décembre 2011**

*Présent : Camille Lecat, Pierrette Coudert, Hervé Pellecier, Jean-Claude Dautry, Pierre-Philippe Schaeffer, Daniel Mathieu, Céline Mathieu  
ABSENT : Stéphane Clarisse  
Secrétaire de séance : Pierre-Philippe Schaeffer*

*À l'unanimité des conseillers présents, le compte rendu du Conseil Municipal du 28 octobre 2011 est approuvé  
Lecture est faite de l'ordre du jour.*

**I. Informations diverses**

**État d'avancement du projet de rencontre du conseil presbytéral avec le conseil municipal pour l'élaboration d'une convention-cadre pour gérer les demandes d'affectation culturelle du temple**

Une 1ère rencontre a eu lieu entre Fabienne Ambts, Présidente du Conseil Presbytéral et M. le Maire ; une 1ère version d'une convention-cadre entre la commune et le conseil presbytéral de Vialas concernant les conditions de visite et d'utilisation du Temple de Lézinier a été rédigée. Lecture est faite au Conseil. Le Conseil Presbytéral valide le principe d'une rencontre avec le Conseil Municipal.

**Projets en cours**

- Pont de Chaldecoste: le Groupement solidaire d'entreprises et l'entreprise Rouvière doivent intervenir afin de réaliser la fin du lot n°2 et le lot n°3 (chaussée et revêtement).

- Acquisition propriété Rouverand : la date de signature de l'acte de vente est fixée au 23 décembre 2011.
- Le bureau du secrétariat sera fonctionnel dès la semaine prochaine.
- Projet de l'Espinassas: une réunion à l'initiative des ABPS et convoquant l'ensemble des partenaires du projet a été organisée le 23 novembre.

Les conseillers échangent sur le projet global et plus particulièrement sur le projet de café de pays porté par l'association Epi de Mains. M. le Maire rappelle les missions de la commune sur le projet:

- Participer sous la forme :
- d'un fonds de concours et d'avances de trésorerie versés à la communauté de communes Cévennes au Mont Lozère, maître d'ouvrage de l'opération sur site amont
  - garantir les réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement sur site

Pré-projet réseau d'eau sur le site de l'Espinassas  
M. le Maire présente au Conseil un avant-projet sommaire de dimensionnement d'un réseau d'eau à partir de la source de Cabanis.

La problématique majeure est de faire remonter l'eau sur 180 mètres environ. La mise en place d'un béliet hydraulique est envisagée.

Le Conseil propose que soient contactés des fournisseurs spécialisés dans la pose et l'utilisation de ce dispositif et de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études techniques. Analyse d'eau à Sambuget  
Une récente analyse d'eau fait apparaître un taux d'arsenic supérieur à la valeur limite. Un arrêté municipal interdisant l'usage permanent pour l'eau destinée à la consommation humaine a été pris.

Le Conseil étudie les différentes solutions possibles pour desservir en eau potable le hameau.

La pose de compteurs est néanmoins maintenue.

## II. Délibérations

Objet de la délibération : Participation de la commune de Saint Frézal de Ventalon aux travaux de remise en état de la passerelle Poussiels – Le Viala

M. le Maire rappelle au Conseil que les travaux de réfection de la passerelle Poussiels – Le Viala ont été effectués en régie. Le coût des matériaux est de 987.70 € HT. L'équipe communale a travaillé 103h sur cette mission.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

- 50% auto-financement commune de St Andéol soit 493.85€ HT
- 50% financement commune de St Frézal soit 493.85€ HT

Après avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité le plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter la somme de 493.85€ auprès de la commune de Saint Frézal pour participer aux coûts de l'opération.

Objet de la délibération : Demande de subvention de l'association Epi de Mains pour le financement du projet « Relais d'hier, relais d'aujourd'hui ».

Le Conseil approuve le projet de l'association et accorde le principe d'attribution d'une subvention sous réserve que leur dossier de demande soit complet.

Objet de la délibération : Vente de stères de bois issus de terrains communaux auprès des particuliers.

M. le Maire propose au conseil de vendre du bois communal (en billons ≥ 1m) auprès des particuliers.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de fixer le prix du stère de bois à 25€ à récupérer en bord de route par l'acheteur.

Objet de la délibération : Avis consultatif sur la charte du Parc National des Cévennes.

Le Conseil se réunira le vendredi 13 janvier 2012 à 18h30 afin d'émettre un avis sous la forme d'une délibération sur la charte du PNC.

Objet de la délibération : Aménagement de l'aire de stationnement de Lézinière et de l'accès à la mairie et au temple aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil échange sur le projet d'aménagement consistant au terrassement en déblais en amont de la voie communale n°2 afin de créer à la fois des places de parking en dessous du garage Rouverand et une voie d'accès à la mairie. Il est rappelé que la priorité reste l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil souhaite revoir quelques aspects du projet avant validation.

Objet de la délibération : ouverture d'un contrat CUI-CAE à temps partiel (20h/ hebdo) en CDD 6 mois à partir de janvier 2012.

Au regard des projets communaux opérationnels en 2012, M. le Maire propose le recrutement d'un employé en CUI-CAE spécialisé dans la conduite d'engins (mini-pelle, tractopelle) afin de réduire les coûts en optimisant le travail en régie.

Le Conseil propose de délibérer sur ce dossier au printemps prochain après avoir évalué le projet avec plus de précisions.

## III. Questions diverses

Lecture est faite d'une question posée par l'association paysanne.

Le Conseil répond que la

mairie n'a jamais jeté des tonnes de branches sur les clôtures électriques entre le Cros et Poussiels en bordure de la VC1.

La séance est levée à 20h15

Prochain Conseil Municipal le vendredi 13 janvier 2011 à 18h30

**Saint Frézal  
conseil municipal  
26 septembre 2011**

### Présents :

MM. - Jean-Claude LIEBER, Maire ; - Jacques HUGON, 1er adjoint ; - Alain VENTURA, 2e adjoint.

Mmes - Anne-Marie DIDIER, - Isabelle DUQUENNE, - Marie-Christine LIEBER, - Fabienne SALMERON.

MM. - Maurice JEANNET, - Erwin WARMERDAM.

### Absents excusés :

MM. - COVELLI Philip (procuration à Marie-Christine LIEBER), et

- GOURDON Marc (procuration à Jean-Claude LIEBER).

### Secrétaires de séance :

Jacques HUGON, Erwin WARMERDAM.

- Compte rendu du 04/ 07/11 : Adopté à l'unanimité.

- Zonage d'assainissement : délibération avant passage à l'enquête publique.

Il s'agit du schéma d'assainissement de la commune, de la phase 4 du rapport établi par AQUA SERVICES (phase

1 : diagnostic ; phase 2 : propositions de solutions ; phase 3 : choix ; phase 4 : enquête d'utilité publique).

Cette dernière phase ne peut démarrer sans une délibération du CM pour décider si l'assainissement est collectif ou non collectif.

Le maire expose les raisons pour lesquelles l'ensemble du territoire communal est classé en non collectif, y compris ce qui est municipal, qui n'est pas du collectif mais du non collectif regroupé.

À l'unanimité le CM vote donc pour l'assainissement non collectif sur le territoire de la commune et la délibération peut être prise. Elle entérine par ailleurs le lancement du processus d'enquête d'utilité publique.

Toutes ces démarches permettront à la population de bénéficier d'une aide pour la mise en conformité des installations si nécessaire après contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

- T.A. (Taxe d'Aménagement) et régularisation des captages : Une délibération doit être prise du fait que l'ancienne taxe locale d'équipement (T.L.E.) a été remplacée par une nouvelle taxe locale d'aménagement (T.A.), dont le produit n'ira plus seulement à la commune, mais sera distribué entre plusieurs institutions (entre autres le CAUE, service d'architecture). La décision n'est pas prise tout de suite, remise au prochain CM, en ayant fourni les documents nécessaires aux conseillers.

Le maire donne diverses informations sur les captages et AEP :

- Concernant la source des Gouttes, dont l'utilisation a dû être abandonnée à cause de sa teneur en arsenic, l'alternative consiste à pomper si possible

dans une autre située plus bas au bord de la route du Salson, et qui fait partie des terres contenues dans le crédit-bail contracté par Isabelle et Christophe DUQUENNE : le débit est important et la qualité de l'eau s'avère bonne. Il faut néanmoins prendre une délibération autorisant le maire à effectuer toutes les négociations nécessaires avec les époux Duquenne, le conseil unanime l'y autorise.

- Concernant l'ensemble des AEP, par rapport à l'obligation que chaque grand réservoir soit équipé d'un compteur général destiné à s'assurer de fuites éventuelles, les dossiers techniques ont été lancés et les arrêtés de subvention reçus.

- Délibération « Trait d'Union » : frais de fonctionnement mensuels : Chaque mois l'association « Trait d'union » paie 150 € à la commune pour les frais d'entretien de la crèche, au terme d'une convention entre ces deux organismes : une délibération est nécessaire pour cela, elle est votée à l'unanimité.

- Affectation du produit des amendes de police (dotation) : La commune s'est dotée de panneaux de signalisation générale aux entrées de son territoire : l'opération a coûté quelque 3 087,54 €, et la Direction des Routes, Transports et Bâtiments de Lozère propose de la subventionner en versant 1 111 €, montant des amendes de police qu'elle a perçues. Cela représente un subventionnement de 36,57 % tout à fait bienvenu et nécessite la prise d'une délibération : votée également à l'unanimité.

- Questions diverses :  
- Appartement de Pérens Haut :

Cet appartement, suite à une négociation avec le propriétaire et avec le locataire de la châtaigneraie voisine, se voit

agrémenté d'un petit jardin attenant le long du côté Ouest, pris sur la châtaigneraie : le CM demande au Maire d'établir avec le propriétaire un bail à l'Euro symbolique pour ce morceau de terrain, bail dont le texte sera soumis au locataire de la châtaigneraie.

D'autre part une famille de plus (Mme PADOVANI) est venue visiter l'appartement, elle a signé un bail à partir du 1er Novembre prochain, pour un loyer de 5 880 € annuels.

- Problèmes de stationnement aux Abrits :

Les terrains qui bordent la route communale des Abrits n'appartiennent pas à la commune mais aux époux SOULIER qui habitent le hameau et sont présents dans le public, (ainsi que leur voisine Mme VELLARD). Ces derniers ont envoyé au Maire une lettre pour poser le problème du stationnement des différents véhicules qui ont besoin de s'y garer, le Maire en donne lecture au Conseil.

Le CM arrive très rapidement à la conclusion qu'il y a nécessité de créer un parking public suffisant ainsi qu'une zone de retournement et de dépôt occasionnel de matériaux. Pour cela il faut d'une part engager une étude technique avec les conseils de gens compétents en la matière, et d'autre part que les époux SOULIER acceptent de vendre à la Mairie le terrain nécessaire, ce à quoi ils se disent disposés.

Afin de mieux formaliser cette décision, le CM unanime décide qu'elle fera l'objet d'une délibération. Le maire est chargé de mener l'enquête et les négociations pour la réalisation du projet.

- Demande de participation financière à la scolarisation de 2 enfants à FLORAC :

Deux enfants du Lieu de Vie du Salson ont fréquenté l'année scolaire dernière une

classe (CLIS) de l'école de FLORAC. Le maire de cette commune envoie une facture pour la participation de St Frézal aux frais de l'école de sa commune.

Or dans le cas où des enfants habitant une commune pourvue d'une école en fréquentent une autre, la règle veut que le maire de la commune où sont inscrits ces élèves prévienne son collègue afin que ce dernier puisse donner son accord, établir une convention et prévoir au budget la somme qui sera demandée.

Cela n'a malheureusement pas été fait, et lorsque le maire de St Frézal cherche à en discuter avec son collègue de Florac, celui-ci n'est pas joignable ou reste sans réponse.

La somme demandée n'ayant pas pu être prévue au budget, le Conseil unanime, à l'exception du maire, décide qu'il n'y a pas lieu de payer cette somme. Cette décision fait l'objet d'une délibération.

- Transport d'encombrants :  
Le maire rappelle que chaque famille d'habitants de la commune a droit à un transport d'encombrants gratuit par an par les employés municipaux et le véhicule de la Mairie. Par contre il remet en cause le prix pour un deuxième transport éventuel (35 €), insuffisant pour payer la main d'œuvre et l'utilisation du véhicule, il propose 75 €, que le Conseil approuve à l'unanimité.

- Construction du mur du parking de Cessenades :

Ce mur va être construit très bientôt par l'entreprise Rampon qui en avait déjà construit la base, et le maire demande aux conseillers habitant ce hameau de s'en aviser.

- Tunnel des Espérelles :  
Un accord de subvention de 7 322 € vient d'être reçu (précédemment refusé).

- C.F.D. :  
Délibération pour autoriser les communes de St HILAIRE

DE LAVIT et St MICHEL DE DÈZE à sortir du Syndicat Mixte : unanimité.

- Appartement du Géripon :  
Délibération pour le louer à Stéphane BÉCAMEL, pour un loyer annuel de 3 558 € : unanimité.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 h.



*Présents*  
M. LIEBER Jean-Claude, Maire  
M. HUGON Jacques, 1er Adjoint  
M. VENTURA Alain, 2ème Adjoint  
Mmes DIDIER Anne-Marie, DUQUENNE Isabelle, LIEBER Marie-Christine, SALMERON Fabienne.  
MM. COVELLI Philip, GOURDON Marc, JEANNET Maurice, WARMERDAM Erwin.

*Secrétaires de séance :*  
Isabelle DUQUENNE – Marc GOURDON.

ORDRE DU JOUR :  
  
REMARQUES SUR LE COMPTE-RENDU DU CM du 26 septembre 2011  
Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

## Taxe aménagement

La TA (Taxe d'Aménagement) remplace plusieurs taxes dont la TLE (Taxe Locale d'Équipement). Son taux est fixé à 5% (comme l'était celui de la TLE) avec plusieurs exonérations :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
- 50% de la surface excédant 100m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du PTZ Plan à Taux Zéro).
- Les locaux à usage industriel (50%)
- Les commerces de détail de surface de vente inférieure à 400m<sup>2</sup>.
- Les immeubles classés ou inscrits (50%)

(voté à l'unanimité)

## Tarifs eau

Proposition de tarification de l'eau pour 2012

Rappel des tarifs 2011 :

- Part fixe abonnement = 140.00€ HT
- Consommation/M3 = 0.40€ HT
- Recette pour 120 M3 = 188.00€ HT (la part fixe correspond dans ce cas à 74.47% du coût total pour une consommation de 120 M3)

À compter de janvier 2012 : La nouvelle législation plafonne, pour les communes rurales, la part fixe à 40% du coût total pour une consommation de 120 M3. Nous avons fait le choix d'une part fixe élevée, considérant que l'infrastructure (création + entretien) mise en place pour amener l'eau aux hameaux constituait une dépense importante et que chacun, petit ou grand consommateur d'eau, devait

dès lors qu'il était raccordé à l'AEP, participer financièrement à cet équipement.

Pour maintenir la même recette attendue, en respectant la nouvelle législation tout en conservant la même politique, la proposition est de facturer plus cher les premiers M3 consommés.

Proposition de tarif pour 2012 :

- Part fixe abonnement = 80.00€ HT ( soit 40% du coût d'une conso de 120 M3)
- Consommation de 1 à 5 M3 = 15.00€ HT/M3
- Consommation à partir de 6 M3 = 0.40€ HT/M3
- Recette pour 120 M3 = 201.00€ HT ( 80.00€ + 75.00€ + 46.00€ )

Ainsi, rapporté aux facturations de 2011, l'abonné qui consomme plus de 4 M3 ne subirait sur sa facture annuelle qu'une légère augmentation celle-ci compensant le manque à gagner sur les consommations de 4 M3 et moins.

- Branchement : Pose de compteur : 300.00€
- Enlèvement de compteur : 500.00€

## Cantine scolaire

- Prix actuel du repas : 3.40€ passe à 3.45€
- Prix actuel repas visiteur : 5.00€ passe à 5.10€

Location de voiture avec chauffeur : Supprimée

## Encombrant

Premier voyage gratuit  
2<sup>ème</sup> 75.00€ etc...

Le conseil vote l'application de tous ces tarifs à l'unanimité.

## Schéma d'assainissement communal

1<sup>ère</sup> parution dans le MIDI LIBRE et la LOZERE NOUVELLE : le 18/11/2011 : enquête d'utilité publique

2<sup>ème</sup> parution le 09/12/2011  
Mise à disposition en Mairie du document sur l'assainissement.

Monsieur Mercon (commis-saire enquêteur) recevra en Mairie le 05/12/11, le 16/12/11

Clôture de l'enquête le 09/01/12 à 12h00

## Transports scolaires

Participation de la commune 2 160.00€ soit un coût par enfant de 180.00€

## Eclairage public

Après enquête SDEE, un programme sera mis en place pour remplacer les ampoules consommatrices d'énergie par des ampoules économiques (32 réverbères). Remplacement de 6 ampoules par an.

## Questions diverses

Réunion communauté de communes

- Concernant la charte Parc National la consultation des collectivités sur l'avant-projet prend fin le 15/01/2012

- L'Espinas : plusieurs associations se regroupent sur ce site pour y développer des projets : (bois 2 mains, école de la pierre sèche (ABPS), café de pays (Épi de mains).  
Délibération: 100.00€ de soutien au projet de l'association « Epi de mains » pour 2012

## Financement de l'arbousset

Délibération : pour acceptation de la subvention de 15 000.00€ du Ministère de l'Intérieur

## CINECO

Suite à un courrier du Président de Cineco (adressé au Maire) annonçant la suppression des projections consécutives à l'affichage et à la distribution de tracts visant des personnes, Monsieur le Maire propose d'intervenir afin de maintenir la maison communale dans sa fonction de lieu culturel neutre et serein.

## Regain

La chorale dirigée par J.HUGON a chanté à Bruxelles avec brio et a reçu un franc succès

La séance est levée à 21 heures.

**Saint Maurice  
conseil municipal  
24 novembre 2011**

*Absents excusés :*  
MM. Cros et Sanchez.

Dans le cadre d'un échange de parcelles l'une d'entre elles (C 455) est assujettie à une hypothèque, sans main levée. Le conseil autorise le Maire à établir et signer le document pour résilier cette main levée.

Tarif eau 2012 :  
Le conseil décide de conserver le même prix de l'eau que les années précédentes.

Pour les particuliers :  
Location compteur 65 €  
De 0 à 30 m<sup>3</sup> : 2.92 €  
De 31 à 65 m<sup>3</sup> : 0.98 €  
De 66 à 120 m<sup>3</sup> : 0.75 €  
Au-delà de 120 m<sup>3</sup> : 0.16 €

Pour les Hll et camping :  
Location compteur : 325 €  
Même tarif pour les m3 que pour les particuliers.  
Taxe de l'Agence de l'eau : elle passe à 0.293 par m3

## Assainissement

le conseil décide d'appliquer un taux de base de 0.50 € par m3.

Ce taux permet d'être éligible aux subventions du département pour les modifications du schéma communal d'assainissement et pour toutes les extensions de réseaux publics de collecte à hauteur de 30 % du taux HT de l'opération.

## Financement projet « Relais d'hier, relais d'aujourd'hui » :

Le conseil décide de financer le projet porté par l'association Épi 2 mains, dont le siège est au hameau de l'Espinassat.  
Ce projet permettra la poursuite et la fin des travaux sur le bâtiment aval pour le transformer en relais. De plus sera créée une embauche d'un emploi transitoire à plein temps.

## Emploi Alain Gauch :

Une étude financière est faite pour porter l'horaire hebdomadaire de ce poste à 19h. Le budget communal peut le supporter. Le conseil décide de proposer cette solution à A. Gauch à compter du 1er janvier 2012 avec 8h supplémentaires mensuelles du 1er janvier au 30 juin 2012. Une étude est faite en simultanée pour envisager un contrat aidé de 6 mois à raison de 20 h hebdomadaire mais le résultat semble peu probable.

## État de catastrophe naturelle

Des dégâts ont été répertoriés sur la commune : toiture mairie cheminée, chemin du Villaret... Une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée.

## Charte PNC

Le conseil prend acte du calendrier des réunions de réflexion sur la charte. Un conseil sur le thème unique de la charte est prévu début janvier.

## Logement insalubre

Le conseil est alerté d'un problème de logement insalubre d'un propriétaire privé. Ce logement est mis en location et le locataire a souhaité informer le Maire des difficultés à vivre dans ces conditions.  
La mission de lutte contre l'habitat indigne, a été informé de la situation.  
La mairie reste informée de l'évolution de cette situation. ■



## - Charte pnc

Le conseil a mis au point un texte exprimant son avis sur le projet de charte. De nombreux points négatifs sont relevés et le conseil émet un avis réservé sur ce projet.  
Tarif eau assainissement  
Le conseil décide de conserver le même prix de l'eau que l'année dernière. Par contre la taxe d'assainissement pour le bourg de St Maurice sera relevée dans de fortes proportions.  
Le calcul se fera en fonction d'un taux de base moyen de 0.50 € par m3 pour 120 m3 selon le tableau suivant :  
0 à 41 m3 : 0.75 €  
42 à 83 m3 : 0.50 €  
84 à 120 m3 : 0.25 €  
Au-delà de 120 m3 : 0 €  
Le conseil rappelle que ce taux permet d'être éligible aux subventions du département pour les modifications du schéma communal d'assainissement et

pour les extensions des réseaux publics de collecte à hauteur de 30 % du coût HT de l'opération. La redevance pollution de l'agence de l'eau (obligatoire) sera de 0.293 € par m3.  
**- Échange terrain virage du Poncet**

A la suite de l'élargissement du virage du Poncet un échange de terrain est nécessaire entre la mairie et M. Pantel pour régulariser la situation. Le conseil délibère favorablement pour entériner le projet.  
**- Proposition de taux**

Le conseil propose le taux de 100 % pour l'avancement de grade des adjoints administratifs principaux de 1ère classe et de 2ème classe et des adjoints administratifs de 1ère classe.  
**- Programme voirie**

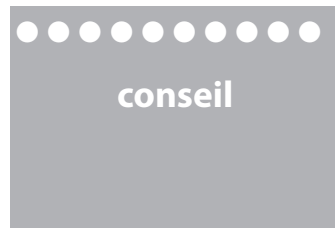
La DDT établira des devis pour poursuivre les travaux engagés sur la voie n°1 et à Masméjean.  
**- Taxe de séjour**

La commune de St Maurice accepte que le pays Cévennes reverse à la Communauté de communes la part de la taxe de séjour qui lui revient.  
**- Forfait droit d'auteur SACEM**

Le forfait de 85 € annuel correspond aux manifestations de la commune et le conseil décide de souscrire ce forfait droit d'auteur.  
**- Cession véhicule communal**

Le conseil autorise le Maire à signer les documents de cession de l'ancien véhicule communal.  
**- Composteurs**

Les personnes qui sont intéressées par des composteurs fournis par le Sictom au prix de 10 € sont priées de se faire connaître en Mairie qui établira les demandes (justificatif de résidence à fournir) et récupérera ceux-ci auprès du Sictom. ■



**Titulaires présents :** Jean-Claude Dautry (St Andéol de Clerguemort) ; Albert Douchy (Pont de Montvert) ; Jacques Hugon (St Frézal de Ventalon) ; Camille Lecat (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude Lieber (St Frézal de Ventalon) ; Daniel Mathieu (Président) ; Dominique Moline (Fraissinet de Lozère) ; Sophie Pantel (Pont de Montvert) ; Michel Riou (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Marie Thoyer (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul Velay (St Maurice de Ventalon) ; Alain Ventura (St Frézal de Ventalon).

**Suppléants présents :** Maurice Jeannet (St Frézal de Ventalon)

**Absents excusés :** Jean-Pierre Allier (Fraissinet de Lozère) ; Nils Bjorson Langen (Fraissinet de Lozère) ; Mathias Corneaux (St Maurice de Ventalon) ; Alain Jaffard (Pont de Montvert) ; Richard Metge (St Maurice de Ventalon) ;

*Monsieur Albert Douchy a été nommé secrétaire de séance.*

## ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 28 septembre 2011 :

Jean Claude Lieber souligne l'importance d'ajouter l'avis politique du conseil communautaire sur le projet de l'Espinassat : «projet qui permet de décentraliser et donc d'équilibrer les actions de la communauté de communes sur le territoire. La commune de St Andéol n'ayant pas encore bénéficié



d'actions d'investissement sur sa commune depuis la création de la communauté de communes. »

### **Projets de l'Espinas**

point sur les projets et délibération :

Les projets se concrétisent et les élus soulignent leur attachement à la réalisation du projet de revitalisation sociale économique et culturelle du hameau dans son ensemble. Les maires sont invités à présenter les projets en conseil municipal et solliciter un appui financier à la communauté de communes par fond de concours. Toutes les communes sont concernées par le projet global car il contribue à développer l'offre économique et de formation sur le canton. Il sera un point de relais par le Café de Pays et permettra l'installation de résident(s) permanent(s) sur le hameau. Stratégiquement, ce projet concerne aussi la commune de Vialas qui sera tenue informé de son évolution. L'appui des communes permettra d'optimiser les démarches de financement auprès des différents partenaires.

Il y a plusieurs projets distincts sur le hameau de l'Espinas :

### **Le projet Bois2Mains/Epide-mains**

création d'un Café de Pays. On trouverait dans le bâtiment sous la route un (cyber) café avec petite restauration et des programmations d'événements culturels (concerts théâtre cinéma). Il est rappelé que Bois 2mains et Epi de mains s'occupent intégralement du projet. Bois 2mains porte l'investissement et Epi de mains le fonctionnement. Un dossier de financement FSE est actuellement en cours par « Epi de mains » pour l'embauche d'un emploi transitoire. La personne qui sera retenue aura pour mis-

sion de formaliser le projet du Café de Pays (qui concerne le bâtiment de l'ancienne écurie) et surtout faire le lien avec les autres projets sur l'Espinas. Cet emploi sera d'une durée de six à douze mois et permettra d'avoir un regard extérieur au projet. Pour appuyer la demande, il est demandé aux communes de formaliser leur engagement au projet par un écrit qui sera joint au dossier. De plus Epi de mains réalise un verger fruitier sur les terrains au-dessus de la route entre les bâtiments et la source.

### **Le projet ABPS**

le bâtiment au dessus de la route, avec le double escalier en pierre deviendrait une école de la pierre sèche, avec bureaux, vestiaires et salle de réunion. La partie « technique » se situerait sur l'actuelle plateforme en contrebas du hameau. Un hangar y sera construit pour la pratique en temps de pluie. La communauté de communes s'est portée maître d'ouvrage. Les ABPS ont aussi intégré dans leur plan financier la reconstruction de l'ancien four à pain, mais objectivement, son usage n'a pas encore été défini. Une rencontre a été fixée le 23 novembre 2011 avec la Région pour présenter le projet sur site et déposer le dossier de financement.

Le Parc National des Cévennes s'est engagé financièrement (non officiel pour l'instant) à la rénovation des toitures et apportera son aide d'ingénierie à la réalisation des plans. Sur le plan financier, les élus souhaitent l'équilibre budgétaire. Ils regrettent que les ABPS ne puissent pas « donner » de la main d'œuvre au projet pour des raisons d'économie.

Vis-à-vis de l'installation des ABPS, le bail emphytéotique

de Bois2mains sera revu. Pour l'instant, les élus ont donné leur accord de principe (cf CR du 28/09/11) mais il s'interroge de savoir si la Communauté de Communes devra reprendre intégralement les terres après la délibération d'accord de la commune de St Andéol de Clerguemort pour ensuite les rétrocéder par bail à chaque gestionnaire (B2M, ABPS) ou si la communauté de communes ne rétrocèdera que la partie qui intéresse les ABPS.

Dans un deuxième temps pour la Communauté de Communes : le projet de création d'une habitation pour le reste des bâtiments au dessus de la route à vocation permanente et si possible en lien avec une activité économique sur place (ABPS, agricole, café de pays,...).

Dans l'état actuel des choses il est conseillé par certains élus (notamment Jean-Claude LIEBER et Jean-Marie THOYER) de prendre contact avec le CFPPA de Florac et SUPAGRO qui pourraient être un soutien au projet en matière de conseil et de formation. Un avis sera demandé aux ABPS, au besoin les ABPS prendront contact avec eux.

Délibération autorisant le Président à signer l'avenant du Contrat Enfance Jeunesse :

L'avenant de prolongation a été rédigé par la CCSS de la Lozère. Il a été transmis au président lors de la rencontre du 11 octobre à Mende. Il s'étend jusqu'au 31 décembre 2011. Le conseil communautaire donne pouvoir au Président pour signer l'avenant, à l'unanimité. Un bref compte rendu de la réunion du 11 octobre est fait. On attend aujourd'hui de savoir si oui ou non on peut conventionner avec la Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons

pour signer au nom des 2 CC le contrat enfance en 2012 sur les deux territoires. Il a été convenu oralement que la CC de la Cévenne des hauts gardons participe financièrement à l'avance de trésorerie versée à « Trait d'Union ». Notre cc ayant tout à sa charge. Il conviendra d'officialiser cette décision et de déterminer les modalités de répartition.

### **Création d'un budget annexe enfance et jeunesse : délibération**

Pour clarifier la lisibilité des comptes en ce qui concerne la compétence enfance, le Président propose à l'assemblée de créer un budget annexe. Le conseil y est favorable à l'unanimité. La délibération est prise à compter du 1er janvier 2012.

Délibération : autorisations d'absence au titre d'événements familiaux

Le Président propose au conseil communautaire d'autoriser des jours d'absence aux agents de la collectivité pour des raisons personnelles telles qu'un décès, mariage ou pacs, naissance d'un enfant etc..... Trois agents sont concernés. Le conseil communautaire après y avoir apporté quelques modifications y est favorable.

### **Point sur la charte du Parc National des Cévennes**

Sophie Pantel expose que le conseil d'administration du Parc National a validé l'avant-projet de la charte le 13 octobre. Les trois tomes de la charte ainsi que la carte des vocations vont être envoyés à chaque commune qui devra donner son avis sous deux mois par délibération. La carte des vocations n'a pas été présentée lors des réunions publiques organisées par le Parc. Les maires de chaque communes sont invités à en prendre connaissance cha-



## Les 21,22,23,24 juin 2012

### Le Pont de Montvert accueille

### la cinquième édition de TOTAL FESTUM

L'A.D.Oc (Association pour le Développement de l'Occitan sur la Lozère) a décidé une nouvelle fois (la cinquième) de promouvoir la manifestation TOTAL FESTUM. Ce sera la troisième édition sur Le Pont - de - Montvert ; nous ne pouvons faire moins après l'accueil toujours aussi chaleureux de la population agrémentant façades, commerces et bureaux aux couleurs de l'Occitan, après l'investissement de chacun, des associations, après le soutien de la municipalité et de la conseillère générale et de la Région.

Voilà pourquoi nous serons encore présents cette année en avançant dans l'histoire, et bien sûr en donnant un véritable essor à la langue et culture occitane. Pour mettre en œuvre ce projet, notre fil rouge sera celui l'histoire de ce pays, l'histoire de l'Occitanie, la pratique de la langue, le culturel, le festif et la convivialité.

### Projet de programmation (acquise à 80%)

#### Jeudi 21

Projection du film « Tous au Larzac ».

#### Vendredi 22

1. Après- midi, intervention de la conteuse Myriam BAFFIE à l'école.

2. Vers 18h30 arrivée en étoile, sur le quai, de groupes d'enfants, conduits par un musicien de CabreCan et un membre de l'A.D.OC ; regroupement : Les musiciens se retrouvent tous

ensemble pour faire danser les enfants et les adultes sur la place.

3. 19h30 : Ouverture officielle avec les représentants de la Région, du département, de la municipalité, du Parc National des Cévennes, de l'A.D.OC ; La bandière Occitane flottera au Ron du Chastel.

4. 21h : Bal traditionnel, bal du mois, avec le groupe CabreCan.

#### Samedi 23

1. De 9h à 12h30, sur le quai : Marché des producteurs et créateurs.

2. 10h30 : Conférence : Des cathares aux Camisards.

3. 11h30 à 13h : Animation du quai par le passe Carrière La MASCA.

4. 17h à 18h30 : Spectacle déambulatoire avec Art Compagnie : Les sept bonheurs de Pénélope.

5. 18h30 à 19h 30 : Animation du quai par le passe Carrière La MASCA.

6. 20h : Repas occitan et animation la Masca.

7. 22h30 : Mise en scène (écrite, préparée, par l'A.D.Oc) d'un moment de l'histoire: La guerre des camisards accompagnée de l'embrasement des lieux ; tout cela accompagné d'une bande son à deux voix et de scènes historiques (créée et enregistrée par l'A.D.Oc) puis animation autour du feu de la Saint-Jean avec La Masca (Chants, danses, échasses).

#### Dimanche 24

Randonnée occitane «de Rons en clapas» (randonnée de découverte d'un territoire agrémentée de lectures, de chants occitans) en collaboration avec l'Ecomusée du Mont-Lozère.

## PASSE MONTAGNE

Foyer rural de Fraissinet - Pont de Montvert - St Maurice

### PROGRAMME



1er Trimestre 2012

SAMEDI 28 AVRIL  
20H30

Maison du Mt Lozère  
6E



Bal du Mois

20h30 Atelier danse  
21h30 Bal animé par les élèves des écoles de Musique de Langlade et Marvejols  
22h30 Bal animé par La Nhaca

PLUS DE 2H DE BALETI !!!

Le principe du Bal du mois, c'est un bal trad par mois dans le sud et centre Lozère, souvent le dernier samedi du mois

<http://www.auboi.fr/nhaca.htm>

